

R-8240

ARNAULD, Antoine

Le franc et véritable discours au  
Roy, sur le reſtaſſement qui luy  
eſt demandé pour les reſuites. —

[S.l.]: [S.n.], 1602. — 144 p., A-F<sup>12</sup>,

R<sup>2</sup>

Autor tomado de Brunet, I, col.

487. — Apóstillas marginales

1. Jesuitas 2. Jesuitas I. Tit.

R-8240 Au un en la. de guarda relativas  
a la catorce de la obra, y en port.

— H. muy guillotinas de afectando  
a apóstillas marginales. — Enc.

piel con lueras dorados en el lomo.

— Marca de propiedad en última

p.: "Montserrat"

P. 8240

ARNOLD



L E

FRANC ET

VERITABLE DI-

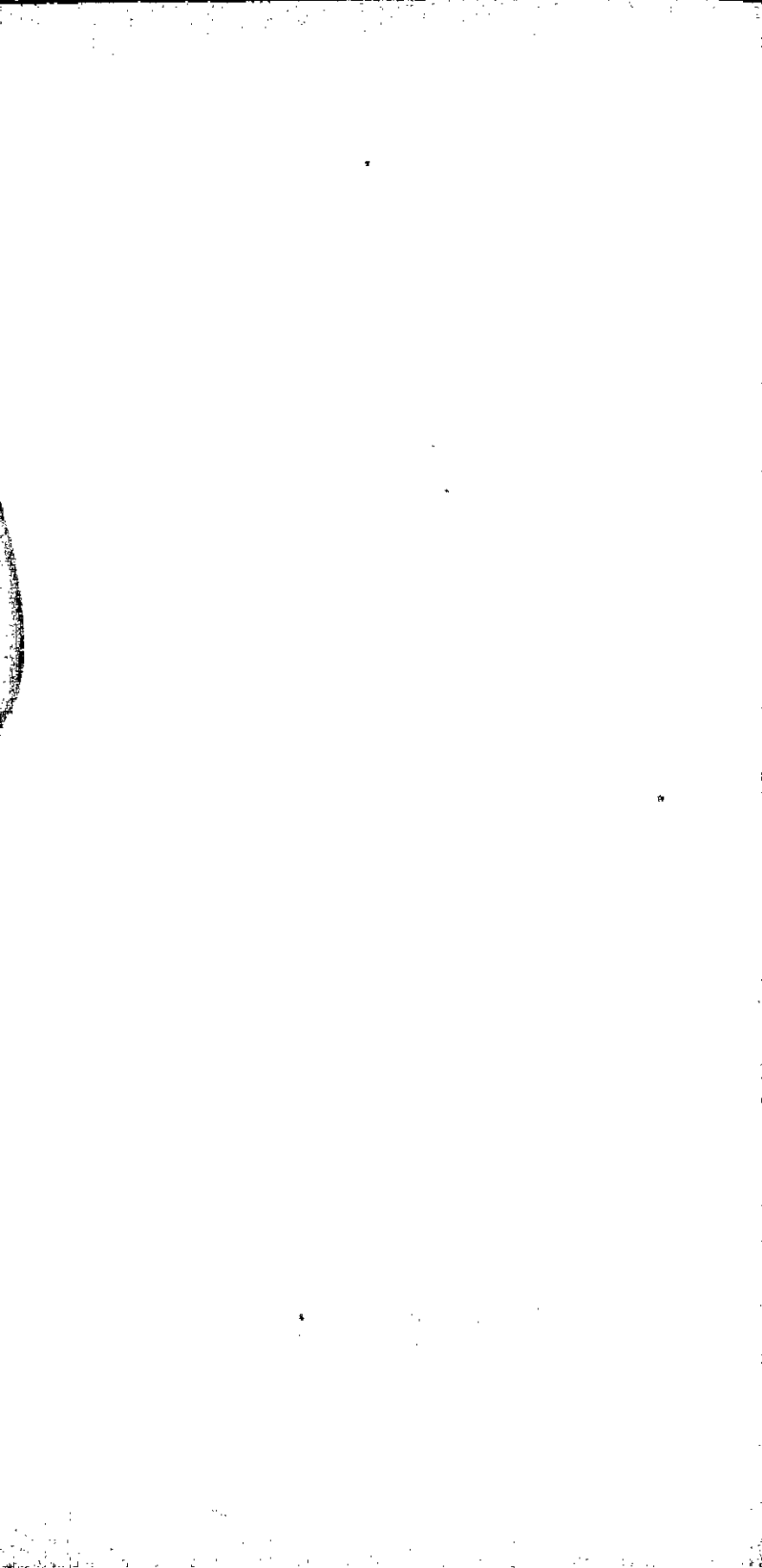
SCOURS AV ROY,

sur le reſtaſſement

qui luy eſt deman-

dé pour les

Jeſuites.





# LE FRANCOIS

VERITABLE DISCOURS  
*au Roy, sur le restablissement qui luy est demandé pour les Iesuites.*



**S**IRE, Il est difficile que sur tant de prieres qui vous sont faites de plusieurs endroits pour les Iesuites: & sur tant de raisons aussi qui vous sont alleguees au contraire, vostre esprit ne soit diuersement agité.

I'ay estimé que vostre Maiesté seroit soulagee de voir en brefce que ie me suis proposé de part & d'autre, laissant plusieurs considerations de peu de consequence, & ne m'arrestant qu'à celles qui sont pesantes, & qui peuuent toucher l'esprit d'un

grand Roy, en matiere tres-importante, & où il est necessaire de se resouldre promptement.

La verité est donc, S I R E, qu'en remettant les Iesuites, vous donnerez beaucoup de contentement à vn bon nombre de Catholiques de vostre Royaume, qui les estiment vtiles pour retrancher les opinions nouvelles en la Religion: & par mesme moyen vous obligerez la plus grande partie de messieurs les Cardinaux, qui les affectionnent pour beaucoup de raisons: & mesmes d'autant qu'ils supportent de grands trauaux pour estendre & la foy Catholique, & la puissance de sa Saincteté par toute la terre. Gens actifs, diligens, soigneux & courageux, auxquels la chaire a beaucoup d'obligation: ils sont venus en vne saison pleine de difficultez.

Voila, S I R E, les grandes & principales raisons qui vous peuuent mouuoir d'vn costé. Car ce qu'on vous allegue de l'instructiõ de la jeunesse, est peu considerable: d'autant

qu'avec verité, tout bien balancé, ils ont pluſtoſt nuit que profité aux lettres. Et en voici la raiſon en vn mot.

Auparauant qu'ils fuſſent venus en France, tous les beaux eſprits, tous les enfans de bon lieu eſtudioient en l'Vniuerſité de Paris, où il y auoit touſiours vingt ou trente mil eſcoliers, tant François qu'Eſtrangers. Ceſte grâde multitude y attritoit tous les plus doctes & plus celebres hommes de l'Europe, ſoit pour paroître, ſoit pour profiter. Les places de Lecteurs publics inſtituees par le Roy François premier, eſtoient recherchées & retenues dix ans auparauant par les lumieres des lettres. En la ſeulement ſale de Cambray ſe faiſoit lors de plus belles & plus doctes leçons en vn mois, que depuis par toute l'Vniuerſité en vn an, compris les Ieſuites. Qui ont trouué moyen de ſ'eſtablir, petit à petit en toutes les meilleures villes du Royaume : & en ce faiſant ont couppé les ſources d'où venoit ceſte grande multitude d'eſcoliers : & par meſme moyen ont

fait cesser vn autre grand bien, qui aduenoit à la ieunelle estudiant à Paris, laquelle se civilisoit dauantage en la langue Française, & aux mœurs & en affection enuers le general de l'Estat, qu'elle n'a fait depuis, ne sortant point des prouinces.

Il'a encores vne raison remarquee par l'Vniuersité de Padouë, se plaignant d'eux à la Seigneurie de Venise en quatre vingts & vnze, lors que on leur fit defences de lire à autres qu'à eux mesmes. C'est que leur principale estude estant la Theologie, ils ne laissent ordinairement en toutes leurs classes (excepté la premiere) que de ieunes hommes qui s'apprennent plustost qu'ils n'enseignent. De sorte que les enfans demeurans ainsi iusques à quinze ou seize ans entre les mains de gens peu tçauás, ne deuiennent gueres grands personnages: aussi nous voyons qu'il y en a peu qui paroissent aux compagnies. Cela se recogneut clairement en quatre vingts quatorze, lors que l'Vniuersité de Paris presenta sa requeste contr'eux:

ils chercherent quelque habile Aduocat de leurs escoliers pour les defendre (ce qui leur eust aucunement ferui.) Ils trouuerent assez de gens instituez par eux, & de tous aages: mais nul capable de soustenir vne grande cause, & leur fallut auoir recours à vn tresbon Aduocat, mais qui n'auoit iamais rien appris d'eux. Ils forment les leur plustost à la cõtemplation qu'à l'estude & à l'actiõ. Entre les Medecins, qui est vne fort sçauante faculté, on voit peu de leurs escoliers qui reluisent. Quant aux lettres humaines, & le secret des langues, ils s'y addonnent encores moins. Et à la verité, leur vraye profession est la Theologie, c'est leur talent, leur Marathon, ils y sont fort vertez, ils choisissent de bonne heure des esprits esueillez & aigus: ceux qui tombēt entre leurs mains ne leur echapent guerres: c'est vn meflange de diuerses nations, ils s'entr'aident & conferent leurs estudes. En fin il faut que chacun cõfesse qu'ils excellēt aux disputēs sur ceste sciēce, la Roine des autres.

Quand ie dits qu'ils ne ſçauent point le ſecret des langues, ce n'eſt pas pour d'énier que parmi eux il ne ſe trouue des hommes de ſçauoir mediocre aux lettres humaines : mais i'entens qu'il n'y faut pas aller chercher des gés ſemblables à ces quatre gloires des Gaules, Rois de lettres, tels recognus & confeſſez par tout le monde, d'ôt trois viuét, & le quatrième encores par ſa meilleure partie.

Tous les Ieſuites qui furent iamais, à grand' peine meriteroiét-ils le nom de diſciples de l'vn de ces quatre : & m'aſſeure que ceux qui ſçauét quelque choſe entr'eux, le recognoiſtr'ôt ainſi. Mais ils reſpondront qu'ils ne s'y ſont pas addonnez, & que leur principal but eſt la Theologie, & diront vray.

Encores doit-on remarquer, que ceux qui parmi eux ont quelque ſçauoir notable, ne s'amuſent plus à enſeigner les enfans. Car ils s'adonnent auſſi toſt à l'eſtude de la Theologie, ou eſtans aidez du labour des plus grands perſonnages d'entr'eux,

ils se mettent à escrire : & faut confesser qu'ils profitent grandement en la defense de nostre Religion Catholique, contre les escrits de nos aduertaires. Et parmi ce grand nombre il s'en est trouué vn ou deux qui ont la diction belle, le stil hardi, les mouuemens esleuez, la disposition bonne, & mille belles poinctes. En fin si ie suis capable d'en iuger, les requestes qu'ils ont presentees à vostre Majesté, sont deux belles pieces, & auxquelles tout ce que les grâds maistres en cet art ont enseigné, se trouue curieusement obserué. Certes leur cause ne pouuoit estre mieux defendue.

Or que ce grand trauail en l'estude de la Theologie n'ait aigry contr'eux ceux de la Religion pretendue reformee, il n'en faut point douter: Mais aussi qu'il n'y ait beaucoup de chotes en leurs actions, voire en leur doctrine, qui les font haïr par de tres-grâds Catholiques, qui ne leur cedent rié en deuotiõ, cela ne se peut d'énier. Iene parleray que d'vn poinct (car

il ne faut pas abuser de l'audience d'un si grand Prince.) Mais certes cestuy-ci la merite, si autre chose quelconque, puis qu'il y va de tout.

SIRE, entre les Sorbonnistes, il s'en est trouué quelquefois, mais peu & rarement, qui se laissans persuader aux raisons colorees de ceux, qui ont fait à Rome des discours sur la puissance des clefs, ont voulu mettre en avant, que les Papes pouuoient excommunier les Rois, & deslier leurs subiets du serment de fidelité: mais sur l'heure telles propositions (comme schismatiques) ont esté condamnées par le corps de Sorbonne, auctorité de toute l'Eglise Gallicane, & par les arrests de vostre Parlement, qui ont esté les deux grâds boucliers de vos predecesseurs contre les entreprises qu'on a voulu faire.

Il se trouue d'ordinaire (comme à present) de tresbons Papes, & fort enclins à favoriser la France, en souuenance des grandes obligatiōs qu'à le sainct Siege à vostre couronne, SIRE: Mais il s'en eslit aussi quel-

quefois qui penchent du tout du costé d'Espagne.

Quand ce malheur aduient, si les François croyoient que leur Roy peust estre legitimement excommunié, & eux deliurez du serment de fidelité: la verité est que nos Rois courroient grande fortune de se voir despoüillez de leur estat: & en effect ils n'auroiét plus qu'un Empire precarire, c'est à dire, qui dependroit de la bonne ou mauuaise grace de celuy qui seroit esleu par messieurs les Cardinaux: entre lesquels y en a tousiours bon nombre qui tiennent de tresgrands benefices au Milanois, au Royaume de Naples, & encores en Espagne. Cela ne seroit plus estre Roy, mais Viceroy, Roy de nom, & en effect Lieutenant general, tels que estoient ces Rois auxquels les Romains donnoient & ostoiert les sceptres quand bon leur sembloit. Aussi tous ceux qui ont vescu depuis le Christianisme en ce Royaume, ont reietté vne telle proposition, comme la plus dangereuse qui puisse estre

D. Jean-  
nes 18.  
Regnū  
mū nō  
est de  
hoc mū  
do.

mise dans les esprits du peuple, & la plus contraire à la parole de Dieu, qui a dit, *Mon regne n'est point de ce monde.* Sur quoy S. Augustin, *1 Es-*  
*coutez Juifs & Gentils, escoutez tous re-*  
*gues terriens, ie n'empesche point vostre*  
*domination en ce monde.* Et dans sainct  
 Luc, *Quelqu'un de la troupe luy dist,*  
*Maistre, di à mon frere qu'il face parta-*  
*ge avec moy de nostre succession.* Et il  
 luy respondit, *Homme, qui est-ce qui*  
*m'a establi iuge ou partageur entre vous?*  
 Surquoy sainct Bernard au liure  
 premier de la consideration, *Ceux*  
*qui disent cela ne scauroient monstrier que*  
*iamais aucun des Apostres se soit assis cō-*  
*me iuge des hōmes ou partageur, ou distri-*  
*buteur des terres.* *Bris, nous lisons bien que*  
*les Apostres ont esté iugez par d'autres:*  
*mais qu'ils se soient assis pour iuger les au-*  
*tres, nous ne le lisons point.* **CELA SERA,**  
**MAIS IL N'A POINT ESTE.**

Sur lesquelles raisons indubita-  
 bles, & infinies autres que i'obmets  
 pour abreger, la Sorbōne à tousiours  
 decidé, & avec elle toute l'Eglise  
 Gallicane, que c'estoit.

1. August. traict. 115. *Audite Iudai & Gentes audi preputium audite omniaregna terrena, non impedio dominationem vestram in hoc mundo.*

S. Lucas 12. *Ait quidam de turba, Magister dic fratri meo, vt diuidat mecum hereditatem. At ille dicet ei, Homo quis me constituit iudicem aut diuisorem super vos?*

D. Bernard. lib. 1. de confid. *Non monstrabunt puto qui hoc dicent vbi aliquando quispiam Apostolorum sederit iudicis hominum, aut diuisor terminorum, aut distributor terrarum. Stetisse denique lego Apostolos iudicandos, sedisse iudicantes non lego. ERIT ILLVD, NON FVIT.* vne proposition schismatique, que le Pape eust puissance d'excommunier nos Roys, ny de rien entreprendre sur leurs Mæiestez tres Chrestiennes. Et Iean Tanquerel en l'an 1561. fut condanné par Arrest du Parlement, à faire amende honorable, & demander pardon au Roy. pour auoir osé mettre ceste proposition en ses theses, encores qu'il declarast que ce n'auoit esté que par forme de dispu-

te, & peu s'en fallut qu'il ne fust condamné à mort: bien luy prist que le Roy n'auoit qu'onze ans: s'il en eust eu seulement quatorze, il ne fust iamais eschappé.

J'ay dit que la Sorbonne auoit toujours condamné ceste proposition, ie l'entens iusques à ce que les peres Iesuites ont eu instruit plusieurs escoliers aux leçons qu'ils faisoient continuellement en Theologie. Car à la verité en quatre vingts & neuf, lors que l'excommunication contre le feu Roy fut apportee, & qu'on proposa en la Sorbonne, sçauoir si le Pape auoit ce pouuoir: Aussi tost les vieux Docteurs Faber syndic, le Camus, Chabot, Faber Cuié de saint Paul, Chauagnac, & tous les autres anciens & de la bonne paste y resistèrent vertueusement. Mais la partie estoit bien faite: car tous les ieunes qui auoient estudié en Theologie aux Iesuites, Boucher, Pichenat, Varadier, Semelle, Cully, Aubour, & infinis autres, l'emporterent à la pluralité des voix, contre la parole de

Dieu, & toutes les maximes de France.

Aussi que ce ne soit l'opinion des Iesuites, que le Pape peut excommunier les Rois, deliurer leurs suiets du serment de fidelité, & leur oter leurs Sceptres, leurs Couronnes, & leur Estat, cela ne peut estre demieueu qu'apres que l'Vniuersité de Paris leur eut obiecté ceste dangereuse doctrine, tant s'en faut qu'ils l'ayent deniee, qu'au contraire en leurs defenies composees par l'aduis commun de toute leur societé, & à loisir en l'an 1595. intitulees, *La Verité defendue contre le plaidoyé d'Antoine Arnauld.* En la page 79. ils y sent de ces propres mots, *Tu n'auois que faire de prouuer que les Rois sont ou doivent estre seuls seigneurs temporels en leurs Royaumes, veu que le Pape, comme i'ay dit, ne pretend rien en ceste souueraineté, sauf à adresser comme pere, VOIRE ENCORES COMME IUGE, ceux qui seroient pernicieux à l'Eglise. Car alors non seulement il peut, mais aussi il doit se monstrer LEUR SUPERIEUR pour leur bien, & celui du public. Ce fault te met en auertine & te fais*

En l'Impression en menue lettre cecy est en la pag. 54.

rechercher, si faut-il l'aualler, & confesser  
 au surplus que tu n'as ni raison ni conscien-  
 ce. Car premierement cela est vtile aux  
 Princes, qui bien souuent sont retenus, ou  
 ramenez aux deuoirs plustost PAR  
 CRAINTE DV TEMPOREL qu'ils  
 aiment tousiours, encores qu'ils soient mau-  
 uais, que du spirituel, duquel ils ne se sou-  
 cient s'ils n'ont bonne conscience, ce qui n'a-  
 uient pas tousiours. C'est pourquoy Dieu  
 menaçoit les Rois d'Israel plustost de leur  
 OSTER LEVR ROYAVME TEMPO-  
 REL, s'ils ne gardoient sa loy, que de les  
 priver de la Vie eternelle: ET EN FIT  
 LA PRATIQUE AV FIN PRE-  
 MIER, A QU'IL OSTA LE SCEPTRE.

Et d'autant, SIRE, qu'ils voyent  
 que toutes les maximes de l'Eglise  
 Gallicane, & tous les Arrests de vo-  
 stre Parlement, sont directemēt con-  
 traites à ceste doctrine si perilleuse,  
 laquelle ils mettent petit à petit dans  
 les esprits du peuple qui en estoit an-  
 ciennement si esloigné: ils sont con-  
 trains d'en venir là, de dire que les  
 histoires que nous apportons de nos  
 Roys sont exemples de rebellion en

ces mots: *Tu es si mal sage & si mauvais François, que de vouloir tirer des exemples DE REBELLION des histoires de France ternissant la splendeur de nos Roys & de nostre mere commune, &c.* Et enuiron deux pages apres, *En vn Roy tout y est grand, soit vertu ou vice. & s'il employe sa puissance à mal faire, il ne peut estre arresté que par vne grand' puissance.* Et partant voyons nous auoir esté pratiqué l'usage de ce glaive en la personne de plusieurs Rois & plusieurs Royaumes: & si la pratique n'a tousiours esté profitable, elle l'a peu tousiours estre, SI LES SVIETS EVSSENT ESTÉ BIEN DISPOSEZ. Il n'y eut iamais rien plus clairement escrit, & n'y eut aussi iamais rien au monde plus directement contraire à la parole de Dieu, qui veut que quand il nous enuoye de bons Rois, nous le remercions: quand il nous en enuoye de mauvais, que nous l'en louyons encores, & croyons qu'il le fait pour le mieux, afin que nous aimions moins le monde, & que nous en sortions plus allegrement. C'est Dieu seul qui establit les Roys, c'est

Pag. 64.  
65. & 66.  
de la 1.  
Impres-  
sion de  
leurs  
defens.  
cōçeuës  
sous le  
tilt. de  
la verit.  
defend.  
Et en la  
dernie-  
re Im-  
pression  
de lettr.  
menuë  
à la pa.  
49. 50. 51  
Pag. 51.  
de l'im-  
pression  
menuë,  
& 67 de  
la gros-  
se.  
Baru. 1.  
S. Pier-  
re epis.  
1. c. 2.

luy seul qui les peut oster en les tirant à luy quand bon luy semble. Les clefs qu'il a baillées à saint Pierre & ses successeurs nos saints Peres ne concernēt que le Royaume des cieux, & nullement ceux de la terre : luy mesmes qui pouuoit tout quand il a esté icy bas, ne s'est point meslé de chastier les Roys, ny de briser leurs couronnes, au contraire toute sa vie n'a esté qu'un liure ouuert d'humilité, & n'a donné à ses Apostres autres armes pour establir sa loy : il leur a dit, *Les Rois des nations les dominant & ceux qui vsent d'autorité sur icelles sont appellez bien faiseurs, mais il ne sera pas ainsi de vous.* Dieu n'a point voulu que saint Pierre ny ses successeurs nos saints Peres entreprinsent plus que luy : \* aussi les premiers ne l'ont ils pas fait. Si d'autres y contreuient, ils abusent en cela de leur pouuoir, & ne doyyent estre escoutez. L'Eglise Gallicane l'a tousiours ainsi iugé, & a excommunié ceux qui disoient le contraire, comme auteurs d'une fiere & tres-malheureuse do-

S. Luc.  
22.

\* S. Ber.  
au lieu  
cite. Ita  
ne rami-  
nitar est  
dignita-  
tis ser-  
uus si non  
vult esse

étrine, laquelle voulant rendre les hommes pies par impieté, cause tousiours un monde de meurtres, d'incendis, de rauissemens de femmes, de filles, & desolations de villes & provinces entieres. C'est l'abyssme des abyssmes, & la mer des abominations: nous l'auons senty iusques à l'extrémité: & neantmoins les Iesuites s'opiniaistrent de plus en plus: & si nous les croyons, les bulles de Rome peuvent despoiiiller tous les Rois de la terre. ET LEVR OSTER LEVR TEMPOREL, ET LEVR SCEPTRE.

*inaiordo-  
mno suo  
aut disci-  
pulus se  
non vult  
esse ma-  
ior eo qui  
se misit?*

A quoy aussi est conforme ce que monsieur Belarmin Iesuite, à present Cardinal, escrit sur ce sujet, *Quant aux personnes: Le Pape comme Pape, ne peut ordinairement deposar les Princes temporels (encores qu'il y ait inste cause) en la façon qu'il depose les Euesques, c'est à dire comme iuge ordinaire: Et toutes fois il peut comme Souuerain Prince spirituel, si cela est necessaire pour le salut des ames, CHANGER LES ROYAVMES, LES OSTER A L'UN, ET LES DONNER A L'AUTRE, ainsi que nous le prouuerons. Et au*

*r. con-  
trou. 3.  
lib. 1. ca.  
6. pag.  
1081. de  
l'Im-  
pression  
de l'an  
1601.*

chapitre 8. pour preuue il apporte toutes entreprises violentes directement opposées à la parole de Dieu, & detestées par toutes les histoires: la suite desquelles nous monstre que le grand establissement de l'Empire Mahometan vient des guerres intestines & furieuses entre les Chrétiens, engendrées par telles usurpations, qui ont fait baigner l'Europe dans le sang de ses propres enfans, tant du costé de l'Orient que de l'Occident. S. Ambroise se garda bien de penser seulement à toucher au sceptre, à la couronne, au temporel, ny à deliurer suiet quelconque du serment de fidelité. Comme aussi ne l'eust-il peu sans contreuenir directement aux Commandemens de Dieu. Ce fut seulement vne admonition viuue pour faire cognoistre vne tres-grande faute.

Belar-  
min 1.  
contro.  
3 lib 5. c.  
7. Et les  
Iesuites

Estant fort à remarquer que le mesme sieur Belarmin & les mesmes Iesuites en leurs dites defenses, soustienent & s'efforcent de confirmer l'ex-  
trauagante commune, *Vnam sanctam.*

de maiōritate & obedientia, condamnée en France. Or par ceste extrauagante, si le Pape s'abuse, se desuoie, & entreprend plus qu'il ne doit, les hommes neantmoins sont tenus d'obeir, & Dieu seul le peut iuger. De sorte qu'encores qu'un Pape avec toute l'iniustice du monde fulminast vn Roy, comme nous l'auons veu pratiquer en 89. contre nostre defunt maistre tresgrand Catholique: neantmoins par la doctrine des Iesuites personne du monde ne peut prendre cognoissance de cause, elle leur est interdite & reseruee à Dieu seul: Et cependant il faut que ce Roy au veu de tous ses suiets voire par eux mesmes soit despoüillé de son estat & de sa couronne, & qu'en sa place entre quiconque il plaist à ceste suprême puissance d'y establir, suivant ces mots dudit sieur Belarmin, **CHANGER LES ROYAVMES, LES OSTER A L'VN ET LES DONNER A L'AVTRE.** qui sont les mesmes termes de Tanquerel *Regno et dignitatibus priuare potest, con-*

pag. 42.  
de me-  
nuë im-  
pression  
de leur  
defense  
cōçeuës  
soustil-  
tre de  
verité  
defen-  
due.

damnez par ce celebre arrest. Et encores Tanquerel n'auoit pas. esté si hardi de dire que le Pape pouuoit donner à vn autre ce qu'il auoit osté.

*An traité de exemption clericorū. Imprimé avec celuy des Indulgences 599.*

Ledit Sieur Belarmin Iesuite passe plus outre. Car il tranche net que tous les Ecclesiastiques de vostre Royaume, ne sont plus vos suiets. Ce qui est aussi directement contraire à la parole expresse de Dieu & aux maximes de l'Eglise Gallicane, que le surplus de ce qui a esté dit. Et neâtmoins il le soustient hardiment, & avec pures cauillations s'efforce de renuetter ces paroles de saint Paul,

*Epist. ad Rom. cap. 13.*

*Que toute personne soit souuete aux puissances superieures : Car il n'y a point de puissance sinon de par Dieu : & les puissances qui sont en estat sont ordonnees de Dieu. Parquoy qui resiste à la puissance, resiste à l'ordonnance de Dieu. Et apres, Partant il faut estre suiets non seulement pour euitter leur ire, MAIS AVSSI POUR LA CONSCIENCE. Car pour ceste mesme cause vous payez les tributs : d'autant qu'iceux sont ministres de Dieu s'employans à cela. Surquoy Saint Iean Chrysostome*

remarque que ces paroles sont dites  
 non seulement pour les laiz, mais aus-  
 si pour les clerics, pour les Religieux,  
 voire pour les Apostres mesmes. Et  
 encores veut le mesme sieur Belar-  
 min eluder ces paroles de S. Pierre.  
*Donques rendez vous subits à tout ordre  
 humain pour l'amour de Dieu, soit au  
 Roy, comme au plus esleué, soit aux Gou-  
 verneurs comme enuoyez de par luy.* Et  
 entre autres choses, ledit sieur Belar-  
 min dit. *En ce temps là il estoit fort neces-  
 saire d'auertir diligemment les Chrestiens  
 qu'ils obeissent aux Rois, de peur que la  
 Predication de la foy ne fut empeschee.*  
 Ce qui seroit faire de nostre Reli-  
 gion Chrestienne vne Religion de  
 pipeurs, vne Religion de Renards,  
 qui au commencement vinssent dire,  
*Nostre regne n'est point de ce monde, nous  
 obeissons tous & Ecclesiastiques & au-  
 tres aux Roys, aux Gouverneurs.* Et puis  
 quand ils seroient au dessus du vent,  
 & qu'ils auroient eniambé l'authori-  
 té, qui vinssent alors tenir vn langa-  
 ge tout contraire, & s'attribuer arro-  
 gamment ce que Dieu tout puissant

s'est reserué à luy seul sur les Roys d'Israël & tous autres. Voyla à la verité la vraye doctrine Iesuite, voyla leurs ruës, voyla le chemin, qu'ils tiennēt pour s'insinuer dans les estats: mais c'est toute autre chose de la Religion Chrestienne, laquelle parle tousiours franchement, veritablement, sans deguïsement, sans fard, sans feintise: Et ne distraict ny enleue suiet quelconque à son Prince, ainsi que fait la doctrine Iesuite. Car en fin voicy la conclusion dudit sieur Belarmin, en la page 271. de ce mesme traicté des exemptions: *Mais tu diras, se seroit faire tort aux Princes si contre leur gré ils estoient priuez de leur droit qu'ils auoient sur les clerics auant qu'ils eussent pris clericature. A quoy ie respons, qu'on ne leur fait aucun tort, d'autant que celuy qui vse de son droit ne fait tort à personne. Or celuy là vse de son droit qui choisit l'estat qu'il estime luy estre le plus conuenable, COMBIEN QUE PAR ACCIDENT IL S'ENSUIVE QUE LE PRINCE SOIT PRIVE DE SON SVIET. Ce n'est point marchander, c'est*

c'est le trencher court, & dire à vostre Majesté en vn mot qu'autant qu'il y a d'Ecclesiastiques en France, autant il y a de suiets du Pape. Et de fait en la page 255. il vse de ces mots, *Le Pape a osté tous les Ecclesiastiques de la subicction de leurs Princes seculiers, dont il s'ensuit qu'en ce qui concerne les personnes Ecclesiastiques ils ne sont point Princes souuerains, &c.* qui est en bon François bastir vn autre estat dans vostre estat, SIRE, & vn autre Royaume dans vostre Royaume. Et de fait, pour prouuer ceste doctrine qui est directement opposee à la foy Chrestienne, en ce mesme endrou il fait Pag. 25 vn argument *à simili*, & dit que c'est tout ainsi que si vn Roy assuiettissoit à vn autre, vne partie de son Royaume, & en ce faisant par le droit de guerre, ou par autre iuste titre perdroit partie de son estat. Et dit fort vray que l'establissement de la maxime est plus d'agereuse pour les Princes que la perte d'vne grande iournee, ou d'vne grande Prouince. Car

Page  
268. du  
littraire  
de exé-  
cution.

le mal est dans les entrailles, & ceux qui sont desia perdus attirét souuent les autres par leurs cōfessions secrettes à renuerſer la Monarchie ſoubs laquelle ils ſont nés. Que s'ils ſont contrains quelquefois de recognoiſtre les Magiſtrats, ils dient que c'eſt par force, qu'il faut caler voile, mais que cela ne fait conſequence, ce que nous deuons bien remarquer. Et dient en outre que les ordonnances des Rois encores qu'il n'y ait rien contraire à l'eſcriture ni aux canons & ſaincts decretz: Neantmoins n'obligent les gens d'Egliſe que *ad directionem, non ad coactionem*. Ce ſont leurs propres mots en la page 269. qui eſt ce qu'ils dient apres page 271. que les clercs ne ſont plus ſubiets du Prince temporel, & qu'il les perd. Comme à la verité il eſt bien ſans doute, que celuy-là n'eſt plus ſuiet qui ne peut plus eſtre contraint d'obeir aux loix. Ces heresies auoient eſté autrefois du tout deſracinees de voſtre France S I R E, mais en voici

qui les viennent rescomer abondamment, & ont eu l'artifice de faire glisser ce traicté parmi celui des Indulgences, ils l'ont fourré dans la presse, afin qu'on n'y prist point garde. Or de ceste proposition que les Ecclesiastiques ne sont plus luyets, voici vne merueilleuse consequence, C'est qu'ils pourroient entreprendre contre leur Roy sans crime de leze Maiesté. Et voici ceste consequence couchee en termes precis dans les aphorismes des confesseurs composez par le Iesuite Emanuel Sa sur le mot *Clericus*. *La rebellion d'un clerc contre le Roy n'est pas crime de leze Maiesté, d'autant qu'il n'est plus subiet du Roy.*

Impres-  
sion de  
Anuers  
ou de  
Colo-  
gne.

*Clerici  
rebellio  
in regem  
non est*

*crimen  
lese Ma-  
iestatis,  
quia non  
est subdi-  
tus regi.*

*S. Pierre  
epi. I. c. 2  
Rex po-  
test per  
rep. pri-*

Et sur le mot *Princeps*, ils font encores plus clairement cognoistre combien ils sont contraires à la parole de Dieu, qui veut qu'on supporte les mauuais Princes establis dans le Throsne de leurs ancestres, comme estans donnez de sa main. Car voici comme ils en parlent, *Un Roy peut estre priné par la Republique à cause de Ty-*

ont ob-  
 erami-  
 on &  
 non sa-  
 uil offi-  
 cii sui,  
 & cū est  
 causa ali-  
 qua iusta  
 & eligi-  
 bus à  
 iudici  
 ante po-  
 ssi.  
 Quidam  
 in iudici-  
 on ty-  
 annicā  
 causam  
 habent.

rannie, & s'il ne fait son deuoir, &  
 quand il y a quelque autre cause iuste, &  
 vn autre Roy peut estre esleu par la plus  
 grande partie du peuple. Quelques vus  
 neantmoins pensent que la tyrannie est seu-  
 le cause suffisante.

Premièrement on voit la malice  
 de laisser en incertitude vne chose  
 de tel poids, Dieu sçait s'ils le font à  
 cautelle, afin de pouuoir estre d'vn  
 aduis ou d'autre selon leurs desirs &  
 leurs desseins. Et en second lieu  
 qu'y a-il plus cōtraire à la foy Chre-  
 tienne, que de laisser en la liberté du  
 peuple de iuger du bon ou du mau-  
 uais gouuernement de son Prince, &  
 de luy faire croire qu'en saue con-  
 science, & selon Dieu, il peut le chas-  
 ser ou massacrer? pourueu qu'ils soiet  
 la plus grande partie de cet aduis.  
 Qui est vne condition bien neces-  
 saire. Car s'ils estoient le moindre  
 nombre de ceste furieuse opinion,  
 ils seroient en danger de mourir en  
 la peine, qui seroit grand dommage  
 de perdre des gens **SI BIEN DI-**

SPOSEZ A LA DOCTRINE  
 IESVITE, c'est à dire, à chasser leur  
 Maistre & leur Seigneur de son he-  
 ritage en criât au Tyran. C'est pour-  
 quoy tout à la fin de celiure l'Inqui-  
 siteur d'Anuers *Pardo* en l'an 1597.  
 dit qu'il apportera vne grande utili-  
 té: & Dieu sçait si plus grande utilité  
 il estimoit qu'il peult apporter à son  
 maistre que d'aider à la dissipation  
 de vostre Couronne, avec laquelle  
 il auoit lors la guerre à feu & à sang.  
 Voici ce que les mesmes Iesuites en  
 ces aphorismes des Confesseurs que  
 ils inculquent continuellement en  
 l'esprit du peuple adioustent sur le  
 mot *Tyrannus*, *Celuy qui gouverne ty-*  
*ranniquement Vn estat IUSTEMENT*  
*ACQUIS n'en peut estre despoüillé*  
*SANS VN IUGEMENT PV-*  
*BLIC: MAIS QUAND LA*  
*SENTENCE EST DONNEE LE*  
*PREMIER VENU PEUT*  
*ESTRE EXECVTEVR. Que si*  
*aduerti il ne se corrige, IL PEUT ES-*  
*TRE DEPOSE PAR SON*

*Tyranic  
 guber-  
 nās iust  
 acquisiti  
 dominiū  
 nō potest  
 spoliari  
 sine pu-  
 blico iu-  
 dicio: la-  
 ta verò  
 sententia  
 potest*

*si que  
 cri exe-  
 cutor. po-  
 est autē  
 pponi à  
 populo  
 tiā qui  
 urant  
 si obe-  
 dientiam  
 perpetuā  
 monitus  
 on vult  
 prigi.*

PEUPLE, ENCORE QU'IL LVY  
 EVST FAIT SERMENT DE FI-  
 DELITE' PERPETUELLE.

Or si toute ceste doctrine vous re-  
 garde de pres, SIRE, c'est à vostre  
 Maiesté à le iuger, elle n'importe pas  
 tant à tout le monde ensemble qu'à  
 vous seul & à vostre posterité: La  
 France est vostre heritage que vous  
 tenez de Dieu seul & de vostre bon-  
 ne espee. Si le monde duroit encores  
 dix milans, & que vostre posterité  
 durast autant (comme nous le devons  
 esperer) elle doit par raison touf-  
 iours regner sur les François, sans  
 que les Papes, qui se pourroient ren-  
 contrer quelques fois ennemis de vo-  
 stre maison, ayēt puissance de deslier  
 vn seul François de la fidelité qu'ils  
 devront à vostre lignee. Mais si ces  
 maximes se coulent parmi nous, vo-  
 stre posterité SIRE, portera sa cou-  
 ronne, & tiendra son Sceptre aussi  
 long temps qu'il plaira au S. Siege &  
 non plus.

De ceste premiere maxime depend

la seconde, sur laquelle ie voy tant d'escripts de part & d'autre, & nul ne vient au poinct. Quelques vns dient que les Iesuites conseillent de tuer les Rois, cela n'est pas, ils les seruent au contraire, & souuent d'affection: mais voici la distinction, ils croient que ceux qui sont excommuniez par le Pape, ne sont plus Rois, ainsty-rans, vous auez ouy ce qu'ils en diēt sur le mot *Tyrannus*. Et de fait, si on demeure d'accord de la premiere proposition, la seconde s'ensuit: car si le Pape peut mettre la main sur le SCEPTRE des Rois & sur leur temporel, ainsi que disent les Iesuites, il reste sans difficulte que quand la Sainctete fulmine vn Roy, il demeure priue, il demeure particulier, il n'est plus Roy, & s'il cōtinue de vouloir regner il est tyran. Quiconque demeurera d'accord de la premiere proposition, sera par force traine a la derniere: Aussi le liuret escrit de la propre main de Iean Guignart Iesuite, & qu'il recogneut en plain

Parlement les deux chambres assen-  
 blees, portoit ces deux mesmes pro-  
 positions outrageusement ecrites: car  
 entre autres choses il y auoit, *Que le*  
*Neron cruel a esté tué par vn Clement,*  
*& le moine simulé desesché par la main*  
*d'vn vray moine, que L'ACTE HE-*  
*ROIQUE FAIT PAR LA-*  
*QUES CLEMENT, COMME*  
*DON DV S. ESPRIT, AP-*  
*PELLE DE CE NOM PAR*  
*NOS THEOLOGIENS, a esté iu-*  
*stemment loué par le feu Prieur des Iacobins*  
*Bourgoing Confesseur & Martyr, Que la*  
*Couronne de France pouuoit & de-*  
*uoit estre transferee en vne autre fa-*  
*mille que celle de Bourbon. Que le*  
*Biarnois ORES QUE CON-*  
*VERTI A LA FOY CATHO-*  
*LIQUE, seroit traicté plus douce-*  
*ment qu'il ne meritoit, si on luy donnoit*  
*la Couronne monachale en quelque conuēt*  
*bien reformé, pour illec faire penitence de*  
*tant de maux qu'il a faits à la France, &*  
*remercier Dieu de ce qu'il luy auoit fait la*  
*grace de se recognoistre auant la mort.*

QVE SI ON NE LE PEVT  
 DEPOSER SANS GVERRE  
 QV'ON GVERROYE, SI ON  
 NE PEVT FAIRE LA GVERRE  
 QV'ON LE FACE MOVRIR.  
 Vostre Maiesté peut voir l'original,  
 ceci le merite bien.

Dauantage, Ambroise Varades  
 estoit principal de leur Colleege à Pa-  
 ris, par eux choisi comme vn des plus  
 gens de bien de leur ordre, & est en-  
 coes parmi eux en aussi grand hon-  
 neur qu'il fut iadis. Et neantmoins  
 s'il plaist à vostre Maiesté de se faire  
 apporter le procès de Batriere, vous  
 y lirez que ce fut Varades, qui le  
 mois d'apres l'heureuse conuersion  
 de vostre Maiesté, l'encouragea de  
 vous aller fourrer son cousteau tren-  
 chant des deux costez, dans le ven-  
 tre, & l'y obligea avec le sacrement  
 de l'Eucharistie, l'asseurât par le Dieu  
 viuant qu'il ne pouuoit faire vn acte  
 plus meritoire, & que les Anges le  
 porteroient en Paradis. Si cela n'est  
 veritable, Varades s'en doit iustifier,

il fut quelques iours caché en ceste ville, lors que vostre Maiesté y entra, & puis sortit deguisé, & s'en alla à Rome, où il est honoré entr'eux tout ce qui se peult. Il est bien aisé de defauouier de bouche, mais les actiōs sont les plus fortes, & dementent les paroles. Varades ayant commis cet horrible & execrable forfait vous seroit mené lié par les Iesuites, pour en faire vne punition tres-exemplaire, s'ils estoient d'autre aduis que luy. Or puis qu'au contraire vous voyez qu'ils l'honorent plus que iamais, & qu'encores ils sont si hardis de le mettre entre les plus grands personnages de leur ordre, ils'ensuit que de souhait, de volonté & d'affection ils ont tous encouragé Barriere par l'organe de Varades leur principal, & que ce n'est point vn parricide particulier, mais general. Aussi est-il fondé sur leur grāde maxime, & de l'exécution & pratique de laquelle ils attendent le plus de louange, ainsi qu'il sera dit. Mais où

est cela qu'ils mettent encores à present Varades entre les grands personages de leur société, le voici en la page 265. de leur dite pretendue vertué defendue Imprimee vn an apres la fuite de Varades. *Que n'ont endure plusieurs GRANDS PERSONNAGES de ceste compagnie? qui ne sçait pour parler de nostre France les affronts qui y ont esté faits, & les calomnies qui ont esté dites. contre Jean Maldonat, Emond Auger, CLAUDE MATTHIEU, Jaques Tyrus, & maintenant contre Annibal Codret, IACQUES COMMOLET, BERNARD ROILLET, AMBROISE VARADE.* Estant bon de remarquer que ce sont là de grands martyrs, & qui ont beaucoup endure. C'est parler aussi proprement & aussi Chrestienement, que quand ils appellent persecution terrible leur procès de 64. à Paris, qui est merueilleusement abuser de ce mot. Mais bien sera-ce parler fort proprement, si on appelle persecution de

En l'impression en menuettre c'est la page 198.

pag. 69 en menuettre.

tous les bons François les furieuses & faulxes guerres que les Iesuites ont excité par tout ce Royaume.

Que si Barriere eust esté escollier des Iesuites, nourri & esleué en leur doctrine, difficilement eut-il accusé Varade: car ils croient damnez ceux qui descouurent à la Iustice les exhortateurs de telles entreprises. Et ceste troisieme proposition s'ensuit encores de la premiere & de la seconde. Car si le Pape peut excommunier les Rois, & que ce soit bien & méritoiremēt fait de les tuer apres la fulmination, il s'ensuit aussi qu'il faut endurer le martyre constamment, & n'estre pas cause de la mort de ceux qui ont conseillé le chemin de la vie eternelle. Ces propositions sont enchainées, & s'en vont de mesme pied.

C'est pourquoy Chastel ne voulut en particulier accuser aucun des Iesuites, puis que croyant biē faire, ainsi qu'il le declara, il auoit resolu de vous donner de son cousteau dans la

gorge, dont il s'ensuit qu'il eust creu  
 te damner s'il eust nommé celuy qui  
 luy auoit monstré la voye de Paradis,  
 selon son iugement peruertit. Et neât-  
 moins comme Dieu protecteur des  
 Roys tire la verité de la bouche de  
 ceux qui la veulent le plus celer: Voi-  
 cy les propres mots de l'Interroga-  
 toire de Chastel, dont vostre Maie-  
 sté peut voir l'original qui vous sera  
 tesmoigné tres-veritable par plus de  
 trente de Messieurs les Presidens ou  
 Conseillers, plus croyables mille fois  
 que tout ce que sçauroient dire les  
 parties en leur propre cause. *Enquis*  
*où il auoit appris ceste Theologie nouvelle,*  
*A dit que c'estoit par la Philosophie. In-*  
*terrogé s'il auoit estudié en Philosophie au*  
*college des Iesuites, a dit qu'ouy, & ce*  
*sous le Pere Gueret, avec lequel il auoit esté*  
*deux ans & demy. Enquis s'il n'auoit pas*  
*esté en la chambre des meditations, où les*  
*iesuites introduisoient les plus grands pe-*  
*cheurs, qui voyoient en icelle chambre les*  
*pourtraits de plusieurs diables de diuerses*  
*figures espouuantables sous couleur de les*  
*reduire en vne meilleure vie, pour esbran-*

ler leurs esprits & les pousser par telles ad-  
 monitions à faire quelque grand cas, A  
 dit qu'il auoit esté souuent en ceste chambre  
 des meditations. Enquis par qui il auoit  
 esté persuadé à tuer le Roy, A dit auoir en-  
 tendu en plusieurs lieux qu'il falloit tenir  
 maxime veritable qu'il estoit loisible de  
 tuer le Roy, & que ceux qui le disoient l'ap-  
 pelloient TYRAN. ENQUIS SI LES  
 PROPOS DE TVER LE ROY, N'E-  
 STOYENT PAS ORDINAIRES AUX  
 IESVITES. A DIT LEVR AVOIR  
 OVY DIRE QV'IL ESTOIT LOISI-  
 BLE DE TVER LE ROY, ET QV'IL  
 ESTOIT HORS DE L'EGLISE, ET NE  
 LVY FALLOIT OBEIR, NY LE  
 TENIR POVR ROY, IVSQVES A  
 CE QV'IL FVT APPROVVE PAR  
 LE PAPE. Derechef interrogé en la grand  
 Chambre, Messieurs les Presidens & Con-  
 seillers d'icelle & de la Tournelle assem-  
 blez il a fait les mesmes responses, & si-  
 gnamment a proposé & soustenu la ma-  
 xime, qu'il estoit loisible de tuer les Roys,  
 mesmement le Roy regnant, lequel n'estoit  
 en l'Eglise ainsi qu'il disoit, parce qu'il n'e-  
 stoit approuué par le Pape.

Quiconque lira les requestes que les Iesuites vous ont presentees, SIRE, estimera que Chastel ne les a point accusez, tant ils denient hardiment la verité. Mais ie ne scay pas quelle plus grande accusation le peut trouuer, quelle plus grande charge le peut imaginer que d'en fasciner les esprits, encores tendres de la ieuuesse d'une si furieuse doctrine, qui les porte à massacrer leur Prince.

A quoy est conforme ce que nous lisons de la deposition de Guillaume Pary faite à sa mort, que Benedicto Palmio Iesuite luy auoit fait prendre la resolution de l'assassinat, & qu'en ayant communiqué avec vn Prestre nommé Vates, il la luy desconseilla disant qu'il seroit damné, & que voyant ceste contrarieté il alla à confesse à Annibal Codreto Iesuite, qui luy dit qu'il falloit necessairemēt que ce Vates fust heretique: d'autant que la vraye Eglise ne doutoit point que les Roys excommuniez par le Pape ne fussent tyrans, & partant ne deussent estre tuez: Aussi le commenta-

Impri-  
mé à  
Lyon  
en 1589.

teur du liure appellé Sommaire des  
constitutions, autrement septiesme  
des Decretales, en la page 308. apres  
auoir exalté les Ieuiques tout ce qui  
se peut (comme à la verité ils ont de  
bonnes parties) en fin pour comble  
de leur louange dit d'eux, *Tyrannos  
aggreduuntur, lolium ab agro Dominico  
cuellunt.* Vostre Maiesté peut prendre  
le liure en main, elle entendra bien  
ce Latin là, ie luy en ay ouy interpre-  
ter de plus difficile. En fin que cela  
ne signifie qu'ils scauent fort bien &  
couageusement attacher l'iuoye du  
champ du Seigneur, & se deffaire de  
ceux qui sont excommuniez à Ro-  
me, il n'y a point de doute, ils les ap-  
pellent tous tyrans, de quelque reli-  
gion qu'ils soyent.

Et de fait le feu Roy ne fut jamais  
que tres-grand Catholique, chacun  
le scait assez, & les obligations parti-  
culieres que l'Eglise luy auoit: neant-  
moins aussi tost qu'il fut excommu-  
nié à Rome, pere Commolet, pere  
Bernard (qu'ils exaltent encores ius-  
ques au ciel par leurs defenses cy de s-

fus rapportees) & generalement tous les autres Iesuites ne l'appellerent iamais depuis iusques à la mort que Tyran, Holofernes, Moab, Neron. Ce qui est conforme à leur definition de tyran cy dessus rapportee.

A Noël 93. vostre Maiesté estoit Catholique, & neantmoins dans S. Berthelemy ce mesme Commolet dit, *Il nous faut vn Aod, fust-il moyne, fust-il soldat, fust-il berger, il n'importe de rien: mais il nous faut vn Aod.* Et depuis estant aduerty qu'on en informoit, il s'euada. Cela ne se peut denier non plus que le fait de Varades, qu'ils veulent desguiser, disant qu'à la verité Barriere luy descouurit son dessein, & qu'il luy fist responce qu'il ne luy en pouuoit donner conseil estant Prestre. Quand il n'y auroit que cela, qu'est ce autre chose en effect, sinon luy dire, Tu le deuois faire sans en parler d'auantage: fais en plus, & dis en moins? Mais si vostre Maiesté se fait apporter le procez verbal de mort de Barriere, elle trouuera que Varades principal des Ie-

suites l'exhorta, l'anima & l'obligea  
 par le Sainct Sacrement de l'autel à  
 frapper le coup promptemēt & cou-  
 rageusement. Et certes vostre Maie-  
 sté ne courut jamais plus grande for-  
 tune en sa vie. Et Dieu sçait, s'ils eus-  
 sent fait des miracles de vostre mort,  
 puis qu'ils en auoyent si bien fait de  
 celle du feu Roy, insultans superbe-  
 ment sur son tombeau par lettres en-  
 uoyees en tous les endroits du mon-  
 de, & qu'ils ont fait encores imprimer  
 à Rome pour plus grande bra-  
 uade. Elles sont inferees dans leurs  
 lettres solemnelles & annales en la  
 page 305. dont voici la version, *Le mes-  
 me iour que le Roy nous faisoit chasser de  
 Bordeaux, il fut chassé de la vie. On dit  
 qu'il nous auoit fait mener à S. Macaire,  
 pour nous faire esgorgcr l'a tous, s'il n'eust  
 esté esgorgé le premier. Quand ceste nouuel-  
 le fut venue, nos ennemis se trouuerēt mer-  
 ueilleusement estonnez. Je ne fus jamais  
 si esbahy que quand ie leu cest en-  
 droit de leurs lettres. Et à la verité  
 qui eust pensé que des Religieux, ny  
 mesmes des Chrestiens eussent voulu*

*Quo die  
 nos regis  
 edicto  
 Burde-  
 gala pel-  
 lebanur,  
 eodie rex  
 ipse qui  
 edixerat,  
 vita de-  
 pulsus est.  
 At eò cõ-  
 pingeba-  
 mur ad S.  
 Macha-  
 rij, ut se-  
 mil op-*

monstrer vne telle rage & inimitié si  
 irreconciliable, voire apres la mort.  
 La nature nous enseigne d'auoir pi-  
 tié & commiseration de nos enne-  
 mis, quand nous les voyons estendus  
 par terre : Ils ne peuvent plus estre  
 nos ennemis, puis qu'ils ne sont plus.  
 Mais de mettre les pieds sur le ventre  
 de son maistre, & de son Seigneur, de  
 son Roy, & du premier Roy de la  
 Chrestienté, & là dessus chanter tri-  
 phe : C'est surpasser toutes les barba-  
 ries, toutes les inhumanitez, toutes les  
 cruantez qui se peuvent imaginer.

Il est vray, que le pauvre Prince n'a  
 point senty cest outrage : Aussi n'est-  
 il pas tant fait à luy qu'à vostre Ma-  
 iesté, SIRE, & à tous ceux qui por-  
 tent le nom de François.

Mais bien a il senty asprement le  
 poison de la ligue, qui luy fut préparé  
 par Claude Matthieu Iesuite, qui  
 mourut en Italie à la fin de 88. du tra-  
 uail des voyages qu'il auoit faits con-  
 tinuellement en Espagne, en Italie, en  
 Suisse, en Allemagne, en Flandres de-  
 puis le decez de feu Monsieur, pour

*primere-  
 mur om-  
 nes (sive  
 hoc suspi-  
 tio, seu  
 fama tu-  
 lit), nisi  
 antea op-  
 pressus  
 ille vnus  
 fuisset.  
 hoc por-  
 ro nun-  
 tiatum  
 esset, af-  
 flexit a-  
 nimos ad  
 versario-  
 rum.*

conclure, noïer, & fortifier ceste grande & horrible conspiration contre le feu Roy & toute la maison de Bourbon. Vostre Maiesté voit ce que Guignart Iesuite en auoit escrit, *Que la Couronne de France pouuoit & deuoit estre transferee à vne autre famille que celle de Bourbon.* Aussi ceux qui scauent le secret de la ligue, disent tout haut que les peres Iesuites ont esté les vrais peres de la ligue, & qu'ils sont coupables & responsables de la mort de tous ceux qui sont tombez dans ce grand abyssme par eux ouuert.

Voicy vne petite histoire qui le confirme bien clairement. On scait quel estoit le dessein des Seize, qui par vne lettre intercepte donnoient la ville de Paris au Roy d'Espagne. Où choisirent-ils vn President de leur conseil sanglant? Ils s'en allerent droit aux Iesuites qui leur baillerent pere Odo Pichenat: Ils le confessent par leurs defenses imprimees à Paris, mais ils disent que c'estoit pour adoucir l'humeur des Seize: Il y en

a qui respondroyent que c'est ietter de l'huyle dans le feu, que de mettre vn Iesuite parmy des Ieditieux. Pour moy ie dis autrement, scauoir que les Seize n'auoyent besoin que de frein & non d'esperon, & que le seul moyen de faire reüssir leur malheureux dessein, estoit de moderer leur trop grande violence. Mais qui ne voit vne correspondance merueilleuse de ces Seize bourreaux (autrement ne les peut-on appeller, puis qu'ils ont pendu eux mesmes le seul President du Parlement qui restoit à Paris?) qui ne voit, di-ie, vne merueilleuse correspondance des Seize avec cette société de Iesuites, puis qu'ils vouloyent estre presidez par l'vn d'eux, plustost que par aucun autre Ecclesiastique ou Lay?

Aussi que depuis le commencement de 85. leurs maisons & à Paris, & par tout ailleurs, n'ayent seruy de rendez-vous à tous ceux qui ont procuré l'aduancement des affaires d'Espagne, que les pacquets n'y ayant esté portez, ouuerts, distribuez: qu'ils

n'eussent communication ordinaire avec l'Ambassadeur Mandosse, & ses successeurs à Paris, & avec les agens & entremetteurs des affaires du Roy Philippes en toutes les bonnes villes où ils estoient, cela est trop notoire. Qui le scait mieux que vostre Maiesté?

Il est vray, SIRE, qu'ils disent que vous estes auourd'huy si estroitement conioint avec le Roy d'Espagne, que cela leur doit plustoit seruir que nuire: d'autant que vostre Maiesté n'affectionne rien d'avantage que ceux qui aiment cordialement l'Espagnol.

Cela se peut par aventure dire maintenant, mais à la vérité ie trouuay bien estrange, cōment ils vsoient des mots que voicy lors que nous estions au plus fort de la guerre contre le Roy Philippes: *Car du temps de Charles 9. on ne parloit point des Espagnols qu'en fort bonne part: mais les heretiques non en hayne de la nation (car les Anglois, ou Allemans leur doiuent estre plus ennemis, ayans plus fait de mal à la France qu'à autre nation,) ains de la Religion ont*

Page  
159. de  
leur fili-  
tes des en-  
ses sous  
le titre  
de verité  
desendat:  
en grosse  
lettre &  
pag. 119.  
en me-  
me.

*afché de les rendre odieux sous couleur de l'Etat.* Il me semble que c'estoit vn peu trop descouuert son affection enuers les Espagnols en vn temps, auquel ils massacroyent les François à nulliers sur la frontiere de Picardie. Encores ne se faut il pas tant laisser emporter à vne affection & vœu cõmun de sa reigle, qu'on ne se souuiẽne de la naissance, & qu'on ne se resente quelque peu de la douleur & des miseres de son pays: veu mesmẽ que c'estoyẽt Catholiques qu'on esgorgeoit de tous aages, de tous sexes en grand nombre & sans aucune misericorde. C'est (ce me semble) auoir le cœur bien dur de parler en ceste façon de ceux qui se baignoyẽt au mesme temps dans le sang des François & Catholiques. Si les Espagnols portent plus de respect, d'honneur, de reuerence: s'ils font de plus grands biens & gratificatiõs aux peres Iesuites: s'ils les appellent Apostres, cõme eux-mesmes l'escriuent, si ne faut il pas pour cela parler d'eux en France en temps de guerre comme en temps

de paix.

Par la requeste qu'ils ont depuis presentee à vostre Maiesté, ils se sont estendus sur ce suiet avec liberté, & avec plus de raison en ces termes : Ce qu'ils nous mettoient sus, que nous estions Espagnols, estoit vn crime battu à la forge du temps, qui estoit de bonne trempe en sa saison, seulement pour le regard de la saison, c'est à dire, quand la guerre estoit entre la France & l'Espagne: alors c'estoit vn nom odieux, vn nom de soupçon & de haine, maintenant que vostre Maiesté tres-Christienne a serré le nœud d'vne sainte paix avec la Maiesté Catholique, & que le François est frere à l'Espagnol, & l'Espagnol au François, ce crime est suranné, hors de saison, & sans raison.

Et neantmoins si faut-il que ie vous confesse, SIRE, qu'il me semble que outre ce que nous en teuons de si trop, ces gens icy par tous ces beaux langages se montrent merueilleusement engagez avec le Roy d'Espagne. Ils desirent fort de vous leuer tous soupçôs, & y traouillent avec vn artifice exquis : mais si est ce qu'on voit

voit bien que sur tout ils ne veulent point que vos suiets cognoissent que ils soient autres que tres affectionnez seruiteurs du Roy Philippes, estimant que cela importe au bien de ses affaires. Ce que quand ie conioints avec l'Arrest de l'Inquisition qui cassa le decret de la Sorbonne fait contr'eux en § 4. ainsi qu'eux mesmes s'en vantēt, & avec leur premiere fondation faite par vn Capitaine Espagnol : Et encores avec ces mots qui sont en la vie d'Ignace, page 169. *Nous deuõs prier & reprier Dieu nuit & iour, qu'il conserue fort long temps en toute santè & toute prosperité le Roy Catholique Philippes. Lequel par son hereditaire & excellēte pieté & deuotiõ, prudence singuliere, vigilance incroyable,*

ET PVISSANCE INFINIMENT  
PLVS GRANDE QVE N'EVY IA-  
MAIS ROY AV MONDE, SERT  
DE RAMPART POVR LA DEF-  
FENSE DE LA RELIGION CA-  
THOLIQUE. Ce qu'il fait non seule-  
ment par ses armes, QVI ONT TOVS-  
FOYRS ESTE' INVINCIBLES,

Vita Ig-  
nacij 87.  
nuers  
pa. 403.

MAIS AVSSI PAR LE MOYEN  
 DE CE GRAND SENAT DE L'IN-  
 QVISATION, *qui veille continuellement*  
*pour la Religion Catholique.* Quand ie  
 conioints tout cela ensemble, il faut  
 que ie vous recognoisse, S I R E, que  
 si quelque malheur vous apporroit  
 la g i e r r e, j'apptehenderois fort que  
 ces gens ici lecrettement vous fis-  
 sent en toutes façons de tres mau-  
 vais offices. Et si, en autre temps ils ne  
 demeurent pas inutls. Car ils ad-  
 uancent tousiours la propagation de  
 leur doctrine ci dessus remarquee : à  
 laquelle ils firent cognoistre en 89.  
 qu'ils auoient desia beaucoup tra-  
 uailé & fait de grands progres. Car  
 si contre le Roy Henry 2. fust veu  
 vne pareille excommunication, elle  
 n'eust pas eu pouuoir de faire seule-  
 ment brasser la moindre ville du  
 Royaume: mais par le moyen des pe-  
 res Iesuites, & leur travail d'environ  
 trente annees, elle a causé la mort du  
 fils de celuy qui ne s'en fust fait que  
 rien non plus que ses predecesseurs.  
 C'est chose estrange qu'une armee

de deux cens mil hommes n'eust peu faire contre le defunt Roy ce qu'en uiron deux cens le suites ont fait, EN DISPOSANT SES SVIETS: c'est à dire, en alterant tellement les esprits, que le feu s'y est pris du premier coup: Au lieu qu' auparauant la France estoit vne grande mer, dans laquelle ce tonnerre estoit aussi tost esteint que tombé.

Or à la verité tant que vostre Maiesté & les vostres ierez bien avec les Papes, le grand effet de ceste doctrine ne le manifestera pas: & vous deuez esperer d'y estre tousiours bien, mais l'aduenir est incertain: C'est pourquoy en temps de paix vous fites diligemment traouailler aux frontieres. Et il est bié difficile que le S. Siege se garantisse trois fois de rang de tomber entre les mains d'vn partisan d'Espagne, tant il y en a grand nombre entre messieurs les Cardinals: & lors il faut que ie vous parle franchement, SIRE, & sans vous flatter. La verité est, que vostre Couronne, vostre Sceptre, vostre regne depen-

droit de ce seul mot, s'il y auroit plus de vos subiets de l'opinion des Iesuites, que de la contraire: si la leur preualoit, vous ne seriez plus rien: si elle estoit la plus foible, vous demeureriez le maistre: mais encores seroit ce tousiours avec le sang & la ruyne de beaucoup de vos subiets, bons & mauuais.

Et sur ce point vostre Maiesté doit cōsiderer, que ceste doctrine de l'excommunication nous est maintenant beaucoup plus perilleuse, que lors que nous auions des estats & des armées en Italie: par le moyen dequoy nous pouuions secourir vn Pape qu'on eust voulu forcer à faire quelque chose contre nous: mais auourd'huy vn Viceroy de Naples avec les partisans d'Espagne dans Rome tiennent le pied sur la gorge des S. Peres, qui seroient trois fois assiegez & pris deuant que nous fussions à my-chemin pour les secourir. Ioint que Rome n'a iamais vescu que du bled de Sicile son grenier.

Sur tout ce que dessus est besoin

de remarquer, que les Iesuites reconnoissentans combien cette doctrine est perilleuse pour les Princes, se gardent bien de la descouuoir lors qu'ils commencent à s'insinuer & glisser dans les estats: mais quand ils y ont pris pied ferme, alors ils la font couler petit à petit de l'un en l'autre parmi le peuple qui n'est naturellement que trop susceptible de ce poison. Car que peut-il y auoir plus doux en beaucoup d'esprits, que d'estre desliés de la subiection, à laquelle leur naissance les oblige? Je sçay bien que les habiles hommes sçauent ce beau mot d'un Philosophe, que d'obeir à son Roy est la vraye & la grande liberté, que le droit de nature & celuy des gens nous enseignent & nous obligent de seruir & honorer le Prince, sous l'Empire duquel nous auons premierement veu le Soleil, & que nul homme de dessus la terre ne nous peut dispenser de l'obeissance à laquelle Dieu nous a obligez. Mais pour vn esprit bien composé qui sera de cest aduis, il s'en trouuera trois

d'autre opinion : & le mal est qu'ordinairement les plus audacieux, hardis & entreprenans tomberont en ce precipice : & si souuēt vn petit nombre de ces gens ren uans se rendront plus forts qu'vne multitude d'autres. Ne l'auons nous pas experimenté? le croy fermement que lors qu'on cōmença à appeler le feu Roy tyran dās Paris, en disant qu'il estoit excommunié par le Pape, & qu'il le falloit exterminer, il y en auoit deux fois plus qui croyoient le cōtraire, & qui l'eussent voulu voir bien paisible regner dans le Louure, & vne douzaine de ces mutins à la Gréue, Mais on s'entre regardoit, le courage manquoit & non la force: Ainsi dix marchans seront souuent detroublez par trois volleurs, qui les surprendront. Ceux qui demeurent dans le grand chemin, & dās l'obeissance naturelle dorment la nuit, & s'occupēt le iour à leurs affaires particulieres: Au contraire ceux qui veulent changer de maistre, & renuerser l'estat, s'assemblent de nuit, conspirent, se forti-

fient chacun iour, ils n'ont que cela à faire, ils viuent de leurs pensions secretes, & en fin oppriment les autres à l'improuiste: qui met le premier la main aux armes à l'aduantage.

Les Iesuites donc tenant fermement ces dangereuses maximes & les semans par tout le monde, comme il a esté môstré ci dessus: Certainement il faut que ie vous confesse, SIRE, que le peril de l'accroissement de telle doctrine me semble emporter à la balance toutes les considerations qui pourroient estre au contraire.

Car quant à refuter les opinions nouvelles en la religion, nous pouuons dire avec verité, que tout ainsi que durant les cinquante premieres années les erreurs de Luther & de Calvin ont esté superbement proposées, preschées & publicées: de melmes depuis vingt cinq ou trente ans elles sont magnifiquement & brauement refutées & de vive voix, & par escrit, surpassans infiniment en profond sçauoir tout ce que les autres firent iamais. Tellement que si les auteurs

de telles opinions reuenoiēt au monde, i'estime qu'ils s'en departiroient, trouuans tous leurs grāds argumens & dont ils faisoient tant d'estat, entierement refutez.

Aussi nous voyons que les premiers & plus habiles d'entr'eux se remettent chacun iour au giron de l'Eglise, dont il me semble que nous deuous tous receuoir vn merueilleux contentement. Car ces heureuses cōuersions ne se font point avec les gehennes, les tourmens, & les apprehensions de la mort, à la mode de l'Inquisition d'Espagne (à laquelle & aux armes de Castille les Iesuites attribuent la conseruation de la Religion Catholique, ainsi qu'il a esté monstré ci dessus:) Mais par le glaue du S.Esprit, & la parole eternelle, qui est enseignee doucemēt par nos Docteurs, Pasteurs, & bons Euesques, qui ne me semblent en rien ceder en doctrine aux peres Iesuites, encores qu'ils se seruent quelquefois de leurs argumens, qui sont tresbons & tresforts. Et croy que nous deuous aussi

soigneusement recueillir leurs liures sur les poincts controuersez en la religion, comme reietter au loin ceux qui respandent ceste doctrine, dont nous auons parlé ci dessus.

Je vous diray bien, qu'encores que les peres Iesuites ayent quelquefois aide à des conuersions: si est-ce qu'ils ne m'y semblēt point si heureux que nos Eueques & Docteurs. Leur fa- çon trop austere, trop esloignee du naturel du François, estonne le monde du premier coup: Ils pratiquent si souuent avec les estrangers, & se sont tellement formez au patron de leur fondateur Espagnol de nation, qu'ils retiennēt (aumoins la pluspart d'entr'eux) vne trop grande seuerité en leur vilage, en leur pott, en leur maintien. Encores se faut-il accommoder à l'humeur du malade, & luy choisir des Medecins agreables, qui veut le bien guarir. Les Iesuites ne le font nullement aux François. Ils ont si furieusement entonné de grands blasphemes contre le feu Roy, que cela fait encores horreur. Les Fran-

çois ont ient ſçay quelle inclination naturelle à aymer leur Prince, qui leur fait ſouſleuer le cœur & trefſaillir quâd ils entendent qu'on parle ſi cruellement de leurs Rois. Je leur fis dire vn iour (car ie les ay aimez & parauenture plus que ie ne deuois) que i'eftois marri de les voir ſi acharnez cõtre vn mort; & me ſembloit que les ſeruices que ce pauvre Prince auoit fais à l'Egliſe, iuſques à y porter ſon ſang & ſa vie tant de fois, en tant de batailles, en tât de ſieges, meritoient bien de pardonner quelque choſe à ſa memoire. Ils firent reſponſe à vn qui eſtoit fort leur cõfident, à qui i'en auois parlé, qu'il y auoit de l'apparence en ce qu'il diſoit, mais que le temps requeroit cela, & qu'il falloir à ce coup eſtablir la Religion Catholique en France ou iamais. L'entendis bien ce qu'ils vouloient dire, & qu'ils auoient reſolu de rendre odieule au peuple la Monarchie, ſous laquelle il auoit veſcu ſi long temps, & luy faire changer de Maĩſtre, en eſteignant la maĩſon de

Bourbon. Et quand i'apperçeu depuis les garnisons de Castillans & Napolitains dans Paris, ie vey le cōmencement de l'exécution de leur response. Et ne faut point vous le deguiser, SIRE, ie pensois bien que le ieu fust ioué, que vostre Maieité ne entreroit iamais dans Paris, & qu'à la longue les moindres villes cederoient aux principales.

Dieu, qui a tousiours eu soin particulier de la premiere Couronne des peuples baptisez en son nom, en a ordonné autrement : & par vrais miracles vous a rendu paisible de tout ce grād Empire, malgré vos ennemis. Et pour comble de felicité, vous a donné vne belle, genereuse & tres vertueuse Princesse, & dans les dix mois vn autre vous mesmes, preuenant nos vœux, & nos esperances.

Le soin de ce ieune Prince, plus encores que de vostre personne, excite vostre Maieité de deliberer avec tresgrande maturité sur tous les importants affaires de son Estat, dont

à la verité celuy-ci fait partie. Et se faut necessairement resouldre à l'un des trois aduis: ou de contenter les Iesuites, ou de les faire obeyr à l'arrest, qui les bannit tous hors du Royaume: ou de laisser les choses en l'estat qu'elles sont.

Je commenceray par le dernier, d'autant qu'il semble de premier œil le plus plausible, & neantmoins c'est celuy en effet qui a le moins d'apparence, estant sans difficulté qu'il faut remettre les Iesuites par tout, ou les faire obeir par tout. Ces bigarures sont laides, sont perilleuses, touchent à vostre reputation, à vostre auctorité. S'il est iuste & utile de les retenir, il faut qu'ils demeurent citoyens & non bannis: sinon, il faut qu'ils sortent, & que par leur opiniastreté ils ne montrent point exemple de rebellion, ainsi qu'ils ont fait trop long temps. Les Lacedemoniens ne enuoyoit qu'un morceau de parchemin grand comme la moitié du petit doigt, sur l'heure il falloit exécuter le commandement. Il est

du tout necessaire que vostre Maie-  
 sté soit obeye à Bordeaux & à Thou-  
 louse, comme à Paris, comme à Fon-  
 tainebleau: vous y auez des seruiteurs  
 & en bon nombre, Ce que vous  
 commanderez en Roy, en Maistre,  
 sera executé, & n'en doutez point.  
 Mais si les Iesuites ne vous sont vti-  
 les, ne les laissez pas entraciner d'a-  
 uantage en ces deux prouinces. L'ar-  
 bre que vous pouuez arracher d'une  
 main ceste année, aura besoin des  
 deux la prochaine, & en la troisieme  
 il y faudra le picq & la coignee. Ce  
 voisinage d'Espagne nous doit estre  
 fort suspect. On les a tousiours accu-  
 sez d'estre Espagnols, ils l'ont fait co-  
 gnoistre par toutes leurs actions, &  
 que tant plus la plainte estoit vieil-  
 le, tant plus elle estoit veritable, tant  
 plus elle estoit iuste, On les a chas-  
 sez du surplus du Royaume, mais  
 les voila qui se retranchent en deux  
 Prouinces voisines d'Espagne, dont  
 ils sont venus, Quelle exemple d'hu-  
 milité, & d'obeissance? S'il y a lieu  
 où on les doye moins laisser for-

rifier, c'est sur vne frontiere esloi-  
 gnee de nostre Soleil, & qui s'appro-  
 che de celuy de Madric. Il semble  
 que les Espagnes leur facent espaule:  
 il semble qu'ils s'aillent là barica-  
 der contre vostre Maiesté, & dire,  
 Vous nous avez chassés de Paris &  
 d'ailleurs, mais vous n'avez pas les  
 bras assez longs pour nous pousser  
 plus auant. C'est trop. Je ne sçay pas  
 comme l'entendent quelques pre-  
 tendus Escheuins autrefois leurs Es-  
 coliers & confits en leur humeur, qui  
 se bandent si fierement pour eux:  
 Mais si faut il qu'ils sçachent qu'ils  
 vous doyuent, SIRE, autant d'o-  
 beissance que le moindre de Paris.  
 Il y a en cela trop d'arrogance, trop  
 de mescoissance. Iusques icy  
 vostre orbité leur a esté à mespris  
 (disoit vn ancien) faites leur cognoi-  
 stre qu'ils ont à vous obeir & à tou-  
 te vostre posterité à iamais: il n'y en  
 aura vn seul si haut monté qui ne tré-  
 ble. La memoire des offenses faites  
 au pere ne se perd iamais par le fils.

Il faut donc, SIRE, ou que les le-

uites obeissent, ou que vos Arrests soient callez, & voicy la grande delibération.

SIRE. Beaucoup de gens se resiouyront du premier, & beaucoup du second. Pour moy, ie n'estime point que vostre Maiesté doye tant regarder à ce qui sera agreable aux vns ou aux autres, comme à ce qui est iuste, & à ce qui est vtile. Vous ne scauriez faire en sorte, que plusieurs ne soient ioyeux, & plusieurs marris. Si se faut il resouldre, & ne fluctuer pas tousiours. Quelles meilleures auccres peut on choisir, que l'vtilité & la Iustice qui comprend l'honneste?

QUANT A LA IUSTICE, Dieu l'a mise es mains des Roys. Or vos predecesseurs, SIRE, s'en sont de toute ancienneté delchargez sur la conscience de leur Parlement de Pairs, & pour l'affluence des affaires ils en ont institué iusques à sept autres: Mais le Parlement des Pairs a tousiours retenu ceste authorité & prerogatiue (comme il estoit bien raisonnable & necessaire) qu'il decide

ce qui va au general de l'estat. Ceste compagnie est remplie de tres grands personnages infiniment vertez en toutes sortes de matieres, & sur tout ils excellent en ce qui est de la confection & iugement des procez criminels. Car s'il y a gens au monde qui y apportent grande cognoissance de cause, c'est eux. Aussi on n'a iamais veu accuse se sentant innocent, qui ne les ait plustost demandez pour Iuges que tous autres. Vostre Maiesté en sçait quelque chose.

Or ce n'est pas depuis peu qu'ils ont ouy des plaintes contre les Iesuites. Car dès l'an mil cinq cens 64. ils ont entendu dix Aduocats en vne seule fois plaidans contre eux : Dont celuy qui parloit pour le public, homme de bien & seruiteur affectionné de son Maistre, s'il y en eut iamais, prognostica ( chose estrange & esmerueillable ) toutes les actions & deportemens que nous auons depuis recogneu en eux.

Quand on a veu aduenir ce qu'il auoit preueu : Premierement la rui-

ne de l'Vniuersité, qu'ils ont reduite à trois mil escoliers, au lieu de trente mil, ainsi qu'il a esté dit au commencement: & qu'on a veu petit à petit les suiers se soubstraire de l'obeissance qu'ils deuoient à leur Prince, & tourner la veüe vers vn autre pole: Cela a commencé à faire fremir vn chacun, & dire tout bas (car les Iesuites auoient desia estably leur puissance, & s'estoient rendus redoutables.) L'aduocat du Roy du Mesail nous l'auoit bien dit, nous ne l'auons pas voulu croire, ny la Sorbonne, qui au mesme temps auoit predict que ceste societé estoit née pour la destruction & non pour l'edification: qu'elle apporteroit des troubles, & nuiroit grandement aux Princes temporels, (qui sont les propres mots de son decret, Vostre Maiesté s'en peut faire porter l'original.)

Mais quand on a veu tout ordre de police renuersé, les freins de l'obeissance coupez, les Magistrats emprisonnez, voire quelques vns massa-

erez, & le peuple furieux comme Lyons eschappez, seuit contre les gens de bien: & lors les peres Iesuites donner courage à ceste populace, & Commolet d'vn costé, Bernard de l'autre vomir vn monde de blasphemés contre leur Roy, contre leur Maistre: Et au contraire exalter & faire des panegyrits du Roy d'Espagne, qu'ils figuroient le plus grand Monarque du monde, plus puissant, plus grand terrien que ne furent jamais les Romains. Qu'il n'auoit garde de les abandonner, qu'ils luy estoient trop chers, qu'ils eussent seulement bon courage, & recogneussent leurs forces, que jamais secours d'hommes, d'argent, de viures ne leur manqueroit. Alors à la verité tous les gens de bien, qui auoient encores les fleurs delys grauees dans le cœur, se sont infiniment repentis de n'auoir creu ces Cassandres, mais il n'estoit plus temps.

Quand vostre Maiesté, SIRE, eut reduit Paris en son obeissance, chacun croyoit asseuément, que

sur l'heure vous chasseriez ces mau-  
 uais eschançons, qui auoient empoi-  
 sonné grande partie de vostre peu-  
 ple, & qui s'estoient si ouuertement  
 declarez ennemis iurez du feu Roy  
 & de vous. Mais vostre Maieité tres-  
 prudemment voulut laisser l'affaire  
 entre les mains de la Iustice. L'Vni-  
 uersité, qui avec beaucoup de raison  
 attribuoit sa ruine particuliere aux  
 Iesuites, outre ce qui estoit de la ge-  
 nerale, presenta sa Requête à vo-  
 stre Parlement en May 24. les Cu-  
 rez de Paris firent le semblable: La  
 cause fut plaidee, mais à huis cloz,  
 qui ne fut pas vn petit aduantage  
 aux Iesuites. Car la pluspart de ce  
 qu'on disoit contre eux, eut peu estre  
 tesmoigné par l'assistance à huis ou-  
 uert, & nouvelles charges fussent ve-  
 nuës pendant les diuers iours que la  
 cause fut plaidee. Aduint ce coup,  
 que Dieu destourna de vostre gor-  
 ge, & vous rempara de vos dents  
 mesmes. Personne ne douta d'où  
 il venoit: sur tout quand on sceut  
 que c'estoit vn nourrisson des Iesui-

tes, qui disoit auoir appris d'eux, que le Roy estoit encores hors de l'Eglise, & qu'il le falloit tuer, comme il a depoté en plein Parlement. Ceste extrême & malheureuse resolution ne pouuoit aussi venir que de ces fieres & farouches maximes, dont nous auons parlé. Telles conceptions ne croissent point naturellement, & sur tout au cœur des François & loignez de l'Afrique, & qui n'auoient point veu de monstres auant que les Iesuites y fussent entrez. Nostre terre ne produit point ce poison d'elle mesme, il faut necessairement qu'il y ait esté semé.

On va donc en leur college, on trouue entre autres choses vn discours de Pere Guignart, tout escrit de sa propre main, qui contenoit le suc & la mouelle de toute ceste doctrine fuiuieuse, sanglante, hideuse: tout cela estoit conformé à ce qu'on auoit preueu, mais non creu dés l'an 64. & à ce qui auoit esté tout recentemente predict. Le procez est donc pleinement & solemnellement in-

struit, les deux chambres assemblees,  
 Guignart recognoist son escriture,  
 Chastel dit en presence de tous Mes-  
 sieurs, que c'estoit le propos ordina-  
 ire des Iesuites, **QVE LE ROY**  
**ESTOIT ENCORES HORS DE**  
**L'EGLISE, BIEN QVE CA-**  
**THOLIQUE, PVIS QVE L'EX-**  
**COMMUNICATION DVROIT**  
**ENCORES, ET QVIL LE**  
**FALLOIT TVER.** Cela du tout con-  
 forme à l'escriture de Guignart, *Si on*  
*ne le peut deposer sans guerre, qu'on guer-*  
*roye; si on ne peut faire la guerre, qu'on le*  
*face mourir.* Apres tout cela, **SIRE,** que  
 pouuoit rien ordonner vostre Parle-  
 ment de plus doux que d'enteriner  
 la Requête de l'Vniuersité dont il  
 sembloit que Dieu par vne espee de  
 miracle auoit luy mesmes voulu estre  
 le Iuge descourant à nud, & neant-  
 moins sans malheur, ce qui auoit  
 esté dit & reedit tant de fois contre  
 ceste societé, & que leurs artifices,  
 leurs belles paroles, & leur hypo-  
 crisie auoit tousiours empesché de  
 croire assez fermement pour se ha-

ster de s'en deliurer.

Donc avec tresgrande cognoissance de cause vostre Parlement de Paris donne son Arrest, par lequel ils sont bannis de tout vostre Royaume, & deffenses sont faites à tous vos suiets d'enuoyer leurs enfans dehors en leurs Colleges, qui est le grand mot, & sans l'observation duquel vostre Maiesté ne peut tirer que la moitié du fruct de l'arrest. Car ils seront tousiours tressoigneux d'enseigner ces dangereuses maximes aux enfans qu'on leur enuoyera, & d'en charger leurs consciences de les apprendre aux autres. On vous fait entendre, SIRE, que cela ne se peut executer, qu'on ne scauroit empescher les peres d'enuoyer les enfans hors du Royaume aux Iesuites, & neantmoins il n'y a rien au monde plus facile: qu'on ordonne seulement vne peine de mil escus pour la premiere fois dont la moitié appartiendra au denonciateur, & qui doublera autant de fois qu'on contreviendra à l'arrest, & ou n'y en verra plus

vn seul. Voila pas vne chose bien difficile pour meriter d'estre appellee impossible?

Par autre Arrest Guignart est condamné à mort: l'horreur des blasphemes contre le feu Roy, duquel il estoit suiet & la furieuse doctrine contre vostre vie, ne permettoient pas qu'on luy sauast la sienne sans hazarder la vostre.

Aussi ces Arrests sont trouuez si iustes & si necessaires, qu'ils furent incontinent executez en tous les autres ressors, excepté celuy de Thoulouse & celuy de Bordeaux.

Pour le regard de Thoulouse, il ne le faut pas trouver estrange: car ils estoient encores hors de vostre serui- ce, où ils ne furent reduits qu'en Avril 96. Quant à Bordeaux, il y auoit beaucoup de tresgrands Catho- liques, mais tresgrands ennemis des Espagnols & des Iesuites leurs arcs- boutans, qui ne demandoient qu'à les chasser de la Guyenne, comme ils auoient esté du reste du Royau- me. Mais les Iesuites soudainement

aduertis de l'Arrest donné contr'eux, auoient à leur mode accoustumee dressé vne grande & forte partie par le moyen de leurs Confidens dans les villes d'Agen & Perigueux, où les cendres du feu de la rebellion estoient encores toutes chaudes. Ils firent donc former des oppositions si estranges, si horribles, qu'il n'est pas possible de se rien imaginer de semblable, qui n'auroit point cognen la plume sainte. Car en somme tous les Parlemens qui les auoient bannis, estoient des heretiques qui auoient forcé vostre Maiesté à faire cest Edict: leurs propres mots sont, que *Les ennemis de la Religion Catholique Apostolique & Romaine ont imbué vostre Maiesté de faux faits, pour les rendre odieux & suspects à elle & à son estat. Et sans autre forme ny figure de procez, ny entrer en aucune cognoissance de cause, les ont exilés & bannis.* Iamais le Parlement de France fut il si melchamment fauslement, & calomnieusement deschiré & vilipendé? Ils ne se contenterent pas de cela, car ils passèrent plus

plus outre, & entrèrent en menaces, disans par leurs requestes, *que l'estat seroit alteré, & que tel remuemēt ne pouuoit estre fait sans alteration.* Du temps du Roy François I. ie ne diray point vne semblable requeste (car qui y eust seulement osé penser?) mais vn escrit qui en eust approché le moins du monde eust cousté la vie à quicōque eust esté si hardi de le presenter. Aussi telle outrecuidance, telle insolence, telles brauades, tels outrages procedans d'eux & de leurs escoliers infectez de leur poison, qui est de mespriser les Princes, leurs commandemens, & leur Senat, offencerent infiniment vos seruiteurs, SIRE, bien resolu de faire obeir vostre Maiesté, sans laisser contreroller ses commandemens. Toutesfois la multitude des villes, qui estoient encores rebelles, soustenues de celle de Thoulouse, firent prendre conseil de patienter. On voyoit que la rage & la furie de vos ennemis, qui auoient encores l'espee traite contre vous, ne pouuoient plus gueres durer, que

tout leur manquoit, & qu'après ce seroit chose de tresfacile execution. Or diuerses considerations, diuerses occurrences l'ont retardee iusques à present. Voila, SIRE, cōme les choses se sont passees selon la verité & sans rien deguiser. Voila ce qui a esté iugé & ordonné contre les Iesuites, executé en partie, & en partie non.

Or vostre Maiesté n'ignore pas que la force des Estats consiste en la manutention & execution des Arrests des Courts souueraines. Quand il est question de les renuerser, il y faut penser beaucoup de fois. C'est vn grand ouurage, & qui a vne merueilleuse suite. Les Arrests portēt vostre nom sur le front, on ne les peut violer sans blesser la Maiesté des Rois, dont les iugemens doiuent estre sans retractation, sans variation. A quoy il faut adiouster, SIRE, que parmi ces deux chambres assemblees on ne scauroit nommer vn seul homme, qui ne soit tresgrand Catholique, sans soupçon quelconque contraire. Il y a sept ans que les Iesuites esplu-

chent leur vie, ont ils peu encores rien alleguer cõtre quelqu'un d'eux? A quel propos donc, de dire ceux de la Nouvelle opinion nous haïssent? Cela est veritable, mais que pouvoïët ils en ceste compagnie? Aussi peu que dans le consistoire de Rome, ie dis aussi peu.

Ils insistent neantmoins, & dient que le Parlement les haïssoit. Ie demande, pourquoy? Est ce pource que ils n'auoïët point esté à Tours? Comment pourroyent-ils dire cela, veu que la plus grãde partie de Messieurs de la Cour n'auoient bougé de Paris? Est ce donc pource que les Iesuites sont grands Catholiques? Encores moins, puis que Messieurs de la Cour le sont plus qu'eux, & sans tache d'heresie. Pourquoy est ce donc qu'ils vous eussent porté mauuaise volonté? Certainement vous ne scauriez rien respõdre, qui ait la moindre couleur du monde: si vous ne dites, Ils nous haïssoit, d'autant que nous auïõs esté cause de tous les maux aduenus en Frãce. Mais ie vous respõs,

que ceste raison de haine n'est nullement considerable. Si Catilina eust esté apprehendé, n'eust-il donc point trouué de Iuges à Rome? Il est certain que si: & neantmoins tous les magistrats, tous les bons citoyens le tenoient pour le flambeau de la patrie. Il faudroit d'óc establir vn nouveau Parlement des Pairs pour iuger les seditieux, & ceux qui fauorisent les entreprises estrangeres. Et sur ce propos, SIRE, ie vous diray vn petit mot, que vous recognoistrez estre tres-veritable, c'est que si tous vos sujets eussent aimé les Iesuites, où bien si tous vos sujets vous eussent aimé comme ont fait les Iesuites, ils ne vous adresseroient pas maintenant tant de belles requestes, vous ne fussiez iamais entré dans le Louure. L'oseront ils bien desnier? quand ils le feront, Vostre Maiesté ne sera-elle pas neantmoins de mon aduis?

En fin voici vn merueilleux artifice: c'est que ne scachans que proposer contre la Iustice de cet Arrest, ils en viennent là de dire: Si Chastel nous

auoit chargez, si nous estions con-  
pables, pour quoy ne nous faisoit-on  
mourir? A quoy ie leur respōs, qu'ils  
mesurent le cœur des autres par le  
leur. Car ayās presidé au conseil san-  
glant de ceux qui ont fait mourir in-  
finies personnes, afin de rendre leur  
tyrannie espouuantable, ils iugent  
que quant à eux, ils meritoient bien  
vne punition plus rigoureuse. On ne  
les a donc pas fais mourir: d'autant  
qu'ils n'ont pas esté iugez par des  
Castillans, par des Iesuites, qui aux  
Terceres firent trencher la teste à  
vingthuit Seigneurs & cinquante  
deux Gentilshommes François en  
vn mesme iour sur vn mesme escha-  
faut, & pendre cinq cens Cordeliers,  
ou autres Religieux qui auoiēt pres-  
ché pour le Roy de Portugal. En  
France nous sommes ennemis de ces  
cruautez, nous penchons tousiours  
du costé de la clemence, pourueu que  
elle ne soit point inhumaine. Si on  
eust fait mourir tant de personnes,  
c'eust esté cruauté: aussi, si on eust re-  
senu ceux qui auoient causé tant de

Barbaries, & qui ne couuent autres choses, c'eust esté vne autre tresgrande cruauté. Que falloit-il donc faire: les bannir. Cela est excellemment beau dans Tacite: *Messieurs si vous considerez les meschancetez estranges de ces gensici, la corde ne peut suffire pour leur chastiment: mais ie scay vn moyen, par lequel vous ne vous repentirez iamais d'auoir esté trop doux ou trop seueres, Bannissez les tous.*

Aussi les Ieluites ne scachant plus que tempester contre cet Arrest si vtile & si necessaire à la France, viennent dire, (& considerons iusques où les porte leur rage & leur furie) *Le Parlement de Paris n'est plus à Paris.* Et ie leur demande où est-il donc ce grand Parlement de Paris, estimé, & admis par tous les François, par tous les Estrangers? EST-IL à Madric? Est-ce donc là ou vous voulez appeller du Roy & de son Parlement? Est-ce là où vous voulez faire casser triomphamment ce grand arrest aussi bien que vous y fistes casser le decret de Sorbonne de 1684? Voyez,

pa. 187.  
de leur.  
defen-  
es.

**SIRE**, voyez ie vous supplie, leur impudence, leur fierté, leur orgueil, d'oser dire en France, le Parlement des Pairs de France, n'est plus en France. *Le Parlement de Paris n'est plus à Paris.* Mais pourquoy voulons nous qu'ils espargnent la Iustice souveraine, puis qu'ils enuoyent tuer les Rois avec des cousteaux à deux tré-chans?

Il est donc iuste, **SIRE**, il est tres-iuste de faire executer l'Arrest de vostre Parlement, C'est la Iustice mesme. On ne se peut fouruoyer en suivant ce grand chemin, chemin frayé par tous vos ancestres, qui ont esté plus ialoux de l'exécution des Arrests de leur Parlement que de chose du monde. Et autrement, comment se fussent ils peu asseurer, que leurs enfans qu'ils ont quelquefois laissez au berceau, voire dans le ventre de leurs meres, commanderoient à tant de grands peuples apres eux, sans la force de leur Iustice, l'appuy de leur sceptre, les piliers de leur Couronne, & l'affermissement

de leur succession?

SIRE, quiconque vous conseille d'esbranler les Arrests donnez en vostre Parlement sur vne grande matiere d'estat, n'a iamais bien pesé l'importance, la consequence, la suite d'un tel coup. Vous n'auriez plus rien d'asseuré au monde, si vous raualliez, si vous affoiblissiez, si vous renuersiez vostre grande grandeur, vostre grande forteresse contre toutes les desobeissances de vos subiects, contre toutes les entreprises des Estrangers.

Voila pour la Iustice, venons à l'vtilité. Qui ne veoit que cest Arrest, SIRE, se doit mettre entre l'un des bons heurs que Dieu vous a enuoyez? Si en neuf mois ils auoient trouué vn assassin parmi leur pepiniere, parmi leur seminaire, combien en eussent-ils peu rencontrer en sept ans? Il y a bien de la difference de faire cent pas, ou d'en faire huit cens mille. Quand on a le loisir d'y penser, de dormir dessus, on se rauise souvent: il ne faut qu'un bon moment, &c

comme on dit, il y a xxiiij. heures au iour: Mais quād en la mesme ardeur, en la mesme rage, en la mesme furie en sortant de ceste chambre infernale des meditations, on peut tout sur l'heure estre à vos flancs, Voila le danger, SIRE, voila le peril tout euident. Il ne faut point loger en des hostelleries, il ne vient point d'auis de Lyon (vous sçauiez biē ce que ie veux dire) il n'y a diuersité de langues ni diuersité d'habits. On ne peut receuoir aduertissement ni pourtraits de nulle part. Aussi tost resolu, aussi tost executé. Qui doute que la peste la plus pres de nous, ne soit la plus à craindre? Passons outre, iugeons par leurs deportemens ce que nous pouuons esperer de ces gens ici à l'aduenir. Mais deuant toutes choses, SIRE, il est raisonnable de leur accorder ce qu'ils vous demandent, Sçauoir, que vous ne vengiez point les querelles d'vn Roy de Nauarre, d'vn Duc d'Orleans. Ceste Requite est fort iuste. Tous ce que les Iesuites ont fait contre vostre Maisté

par le commandement du feu Roy, ne leur doit point nuire : ie diray plus, il leur doit profiter. Ils ont serui leur Maistre, vous ne l'estiez pas lors. Aussi n'en a-on iamais ouuert la bouche contre eux, c'est se feindre des monstres, afin de les debeller : ce qui leur est ordinaire : cela ne leur a iamais esté obiecté, & n'eust point eu d'apparence en vostre Parlement. On l'a pris tout autrement, tout au cōtraire: car entre infinies autres choses on a regardé comme ils s'estoient comporteuz enuers le feu Roy. Que s'ils l'ont bien & fidelement serui en son besoin, en son affliction, quand ç'auroit esté cōtre son propre fils (s'il en auoit eu vn) ils meritent louange. Mais le feu Roy n'estoit point Roy de Nauarre, ni vn simple Duc d'Orleans, il estoit Roy de France: I'en adiousteray point qu'il estoit leur bienfaicteur, & qui les fauorisoit en toutes choses, ignorant les meschancez horribles qu'ils couuoient contre luy, Car quand i'ay dit, qu'il estoit Roy de France, i'ay tout dit. C'estoit

leur Maistre, ils estoient nez les su-  
 jets, il le falloit seruir quel qu'il fust,  
 (& en fut il iamais vn meilleur?) l'ont  
 ils fait? l'ont-ils fidelement serui, ou  
 s'ils l'ont meschamment trahi? Voila  
 le fort de ce poinct: C'est là où il  
 faut lutter, & nō pas voltiger & cher-  
 cher des campagnes larges, & des  
 lieux communs plausibles pour faire  
 paroistre son eloquence: il faut ve-  
 nir au nœud de cet article. Escoutez  
 moy bien Messieurs les Iesuites, ie ne  
 parle point d'vn Duc d'Orleans, d'vn  
 Roy de Nauarre, ie parle de vostre  
 Roy, Auez vous serui ce maistre ce  
 bon maistre, ce bon Roy, qui auoit  
 tant fait de cas de vous? qui vous  
 auoit tant chervis, qui vous auoit tant  
 flatez? I'ay beau les interroger, ils  
 n'ont garde de me respondre. Que  
 scauroient-ils dire sur cela, que vostre  
 Maiesté ne demente? le ne veux au-  
 tre tesmoin qu'elle, de ce que le feu  
 Roy disoit d'eux. Iamais Prince ne  
 fist tant de plaintes, & si iustes plain-  
 tes de trahisons des siens subiets.  
 Aussi ce Roy doux, benin & debon-

naire iusques à l'excez, les fist entre tous les subiets, chasser de la ville de Bordeaux: argument infallible qu'ils l'auoient extrêmement & infiniment vlcéré & offensé. Mais qui en peut douter? ne sçauons nous donc pas encores qu'il auoit veu par escrit & tresbien verifié, qu'ils estoient les vrais auteurs de la ligue, qui auoient enforcélé grands & petits par leur beau langage, nouié & conduit ceste conspiration contre l'Estat, & pouruiuy à cor & à cri l'excommunication contre la Maiesté dans Rome, & fait esclater ce tonnerre en France, ayans imbu les suiets de ceste malheureuse croyance, que leur Roy auoit peu estre excommunié, qu'il n'estoit plus Roy, ains tyran, & qu'ils estoient deliurez du serment de fidelité? Et qui est si malin entre nous qui ne voye que si Iaques Clement n'eust esté empoisonné de ceste doctrine Ieuite, il n'eust jamais seulement pensé à entreprendre de massacrer son Maistre, son Seigneur, son Roy? N'est ce pas ce-

ste abominable persuasion ferme & fixe en son esprit, qui luy fist enfoncer le cousteau dans le ventre de l'oinct de Dieu? qui luy roidit le bras & fist redoubler le coup, croyant que cest acte heroique (ainsi que l'appelle Guignart) le porteroit en Paradis. Est ce la pierre, est ce le traict qui le meurtre, ou celuy qui le lance? qui est, di-ie, si malitieux, ou si ignorant qui ne sçache que quand les Iesuires sont entrez premierement en ce Royaume, tous les esprits des François estoient si esloignez de telles heresies (car autrement ne peut on appeller, y en a il de plus dangereuses?) qu'entre vn million de personnes, il ne s'en fut trouué vn seul qui y eut voulu seulement auoir pensé. Au contraire nos ancestres ont percé les montagnes & trauersé l'Italie pour aller prendre prisonnier celuy qui auoit voulu excommunier le Roy de la fleur de lys, & ont fait faire amende honorable à vn audacieux qui auoit cōmencé de ietter quelque scintile d'un tel feu,

Bref, auant la venuë de ces gens icy, rien ne fut iamais tant esloigné de ces malheureuses maximes que le cœur des François.

L'apologie de Iaques Clement est, dit on, aduouëe par Boucher: cela est bien aisé à faire. Boucher sçait assez qu'il ne reuiendra iamais à Paris, l'arrest de Guignart est sa condamnation. Les Iesuites se promettent tous les iours d'y r'entrer, c'est vn tour d'amy que de l'aduouër: ils n'en eurent iamais vn meilleur ny plus confident. Aussi n'a il point estudié en Theologie que sous eux: toute l'Vniuersité le sçait. Mais ne nous arrêtons point à cela, ouurons ce malheureux liure, ceste malheureuse apologie, voyons son fondement, sa base, y en a-il autre sinon que le Roy peut estre excommunié & les suiets deliurez du serment de fidelité? que dient, que crient autre chose les Iesuites par tous leurs liures cy dessus rapportez? Passons outre, à quoy conclud ceste Apologie, sinon à ce qu'on cherche, à ce qu'on trouue vn Aod?

de qui l'a il appris que de Cômoleet & de Guignart, qui escrit, Si on ne le peut déposer sans guerre, qu'on guerroye: si on ne peut faire la guerre, qu'on le face mourir. Et plus haut, L'acte heroique fait par laques Clemert comme don d'un saint Esprit appellé de ce nom par nos Theologiens a esté iustement loüé. Remarquons ces mots (N O S T H E O L O G I E N S .) Qui sont ces Theologiens? Est ce S. Augustin, S. Bernard, & ces autres bons & sçauans peres? nullement, i'ay monstré tout le contraire: ce sont les reuerens Peres Iesuites, qui sont bien autres que ceux là. Ils sont Apostres, ils sont de la compagnie de Iesus, & ceux que ie viens de nommer n'estoient que les treshumbles seruiteurs, indignes de deslier la courroye de ses souliers. Et au bout ce pere Guignart qui a escrit ces maximes d'une plume d'acier toute teinte du sang de nos Roys, 'est par eux deploré comme vne grande perte en la pag. 266. de leur dite defense. Qui a-il de plus enragé, de plus forcené en ceste apologie des assassins?

Mais ie demande , si les Iesuites n'approuuoient ceste apologie , permettroient ils qu'on la vendist publiquement dans Douay comme on fait? y laisseront ils vèdre ce discours? Si ne conseille ie pas de ruer le Roy d'Espagne , l'aimerois mieux estre mort, au contraire ie dis que quiconque attente à la vie d'un Roy , est damné indubitablement , c'est attenter à Dieu mesmes qui l'a estably.

Il est vray que les Iesuites ne peuvent pas empescher que ceste apologie ne soit vendue publiquement dans Douay , & portee dans les hostelleries pour la debiter aux François. Ces pauvres Religieux n'ont point d'authorité dás les villes obeissantes à la maison d'Autriche. On n'y tient compte d'eux. C'est chose estrange que ce que ie diray, mais il est tres-vray. On scait la difficulté qu'un François a d'entrer dans le chasteau de Milan , il faut que ce soit en guise de Saouisien & avec peril s'il est decouvert. Que tous les Iesuites qui re-

stent dans la Guyenne & dans le Languedoc se presentent pour y entrer, & qu'un Pere Iesuite de Milan die qu'il les cognoist pour Iesuites on leur baiffera le pont, on leur ouurira les grandes portes. Tant le tac Iesuite surpasse toutes les couleurs naturelles: & à la verité à quelles personnes au monde les Castillans ont ils plus d'obligation qu'à ceste societé? qui a tant trauaillé pour l'exaltation & dilatation de leur Empire, à laquelle ils doyent le Portugal ainsi que leur histoire le confesse.

Mais d'où vient ceste grande affection des Iesuites à l'Espagne? La cause est double. La premiere vient de leur origine Espagnolle, & par traditiõ de main en main ils se nourrissent, croissent & esleuent en ceste passion ardante. En second lieu ils posent pour vne maxime que l'Empire des Ottomans ne peut estre renuersé que par vn Monarque de la Chrestienté, & iettãs les yeux de tous costez ils ne pensent rien voir de si riche, si opulent, ny qui ait de si grands

Vnion  
de Por-  
tugal

imprimé à  
Genes  
f. 197. b  
& 214.

b

estats que la maison d'Autriche, qui tient l'Empire, partie des Allemagnes & des pays bas, plus de la moitié d'Italie, toutes les Espagnes & les Indes Occidentales & Orientales, joint & qu'ils estiment le Roy d'Espagne seul capable de rendre toute la Chrestienté Catholique.

Or vostre Maiesté sçait mieux que personne du monde iusques où vont les desseins de la maison d'Autriche, & s'ils se promettent rien moins que ce que les Iesuites leur souhaitent. Trois freres ou beaux freres vous embrassent depuis Bayonne iusques à Calais, c'est vn Geryon, mais pourueu que leur conseil secret & ceux qui sourdement les rendent agreables à vos suiets sortent tous hors de vostre Royaume ne loyez en peine: Geryon estoit Roy d'Espagne, mais il trouua vn Hercule Gaulois. Vostre Maiesté sçait que la fable du cheual de Troye n'a esté inuentee que pour faire cognoistre que cinquante ennemis couuers dans vn estat feront en vne nuit ce que cin-

quante mil descouuers ne scauroyent faire en dix ans : elle a voulu aussi monstrier que d'ordinaire il y en a qui apperçoient ces ennemis secrets, mais qu'on ne les veut point croire. Certes iusques icy cela est bien aduenu entre nous : car il n'a esté rien dit des Iesuites & de leurs desseins qui ne soit aduenu, & il n'a esté rien dit des Iesuites qui ait esté creu, sinon apres le coup frappé.

Aussi pour se remettre en credit, ils nous disent deux choses, qu'ils sont vn grand nombre, & qu'ils ont fait de grands seruices à quelques Princes. Quant au premier, ie ne scay à quoy est bon de nous alleguer ceste multitude, si ce n'est pour nous faire peur. A la verité ie les crains fort dedans le Royaume, mais de dehors ils ne viendront pas assieger Bayonne, pourueu qu'il n'y en ait point à Bordeaux qui nous engourdissent. Ils nous veulent parauenture faire croire que leur grande propagation est vn argument de benedictiõ de Dieu,

mais voila vne tresdangereuse & tresmauuaise conclusion: car ils ne seront de long temps autant qu'estoiēt les Arsacides ou assassins leurs semblables, afin de ne parler des Arriens, des Albigeois, des Iuifs, & des Mahumettans. C'est l'argument ordinaire des Lutheriens que les Iesuites ont refuté, & apres ils s'en veulent seruir pour eux, cela s'accorde mal.

Pour le regard de leurs seruices faits à quelques Princes, on n'a iamais douté qu'ils n'ayent de la capacité, mais qu'y a-il plus dangereux au monde qu'un grand esprit qui veut mal faire? A quel propositant de vanteries de leurs suffisances: on n'a point dit qu'ils fussent des fots. Il s pourront faire seruice, mais ce sera à ceux qui auront ce bonheur de n'auoir iamais Pape ennemy, & qui n'auront rien a demesler avec la maison d'Autriche: quiconque aura maille à partir avec elle s'il se fie en eux, sera trompé tost outard & qu'il s'en assure.

S'il plaist à vostre Maiesté de faire lire les harangues de ces Gentils

hommes de Pologne en leur Senat, elle y verra vne Iliade de seditions & de guerres ciuiles parmy les Chrestiens de ces grands pays qui s'estendent du nord au leuât esmeuës par les seuls Iesuites, qui y ont plus fait donner de batailles qu'il n'y en auoit eu en cinq cens ans auparauant. Vostre Maieité en sçait bien quelque chose s'il luy plaist s'en souuenir, il est vray que nous n'auons point de besoin d'aucunes histoires estrangeres, car nous ne fournissons que trop d'exemples aux autres. Pleust à Dieu que nos plaintes & nos iustes causes de crainte fussent moins veritables.

Mais ne les redoublerons nous pas quand nous considererons que leurs reigles & bulles portent qu'ils iurent d'obeir à leur general *per omnia & in omnibus* comme à Christ present? Or ie demande, si Dieu luy-mesmes de sa bouche nous commandoit quelque chose, ne le faudroit il pas faire fut-il question de tuer son fils Isaac? Qui ne voit donc que quand vn

Summa  
constit.  
pa. 307.

miserable homme nourry dans ces maximes de l'excommunication des Roys viendra à estre enfermé en ceste chambre des Meditations, & qu'un second Varades apportera vn commandement de son general, lors que le Prince qu'on voudra assassiner sera tout proche! qui ne voit, di-ie, que croyant autrement se damner & son ame perduë en desobeissant à son general, il l'entreprendra.

Mais ie veux que dix, vingt, trente le refusent: il n'en faut qu'un pour nous combler de larmes & de miseres. Certainement ie ne peux comprendre, SIRE, comment ceux qui continueront d'importuner vostre Maiesté ne se representent point ce qu'ils ont desia veu. Et ne considerent qu'eux & leur posterité seroient à iamais en opprobre à toute la France si vn second malheur aduenoit. Je les prie de bien penser & de se souuenir, que rien ne se cache si aisement qu'un meschant dessein, & que nul ne peut penetrer d'as le cœur de l'homme & dans ses cogitations

finon Dieu qui se l'est reserué. Pour-  
quoy donc veulent ils courir ce grad  
hafard?

Mais s'il s'en trouue d'endurcis (ce  
que ie n'estime pas) representez vous  
Sire, s'il vous plaist qu'ils n'ont point  
senty le cousteau Iesuite dans la bou-  
che, & que ce n'estoit pas eux que  
Barriere cherchoit, Qu'ils peuuent  
estre contregagez en lieu où ils ont  
affaire des Iesuites pour infinis su-  
iets, & qu'il y en peut auoir encotes  
qui croyent que la France demeure-  
ra trop long temps sans guerres ciui-  
les, si ces trompettes & ces boute-feux  
ne reuiennent. Chacun vise à ses des-  
seins: Chacun pense à ses affaires,  
C'est à vostre Maicsté, SIRE, à asseu-  
rer son estat & celuy de sa posterité  
contre toutes sortes d'orages, de tem-  
pestes & de tonnerres.

Le Pape (dit-on) le demande, le  
desire, le veut, luy refuserez-vous ce-  
la apres tant d'obligations? Le res-  
pons plusieurs choses, & premiere-  
ment que sa saincteté n'aduouëra  
pas ceux qui voudroient persuader à

vostre Maiefté de faire vne chose fort  
 dommageable, sous pretexte qu'elle  
 en auroit esté pree par celuy de qui  
 elle a reçu de grands plaisirs. Car en  
 ce cas voicy comme en parle vn an-  
 cien, *il n'y a rien plus perilleux que les  
 bienfaits s'ils nous obligent à ceste serui-  
 tude de faire ce que nous iugerons nous  
 estre pernitieux.* Et vn autre encores  
 plus elegamment, *si a la requeste de  
 mon bienfaicteur, i'ay fait chose qui m'ait  
 esté fort dommageable, non seulement la  
 grace est esuanouye, mais aussi il me reste  
 vne grande occasion de plainte.* Vn Roy  
 de France est reduit a vne condition  
 bien miserable, s'il ne peut recognoi-  
 stre vn plaisir par autre moyen qu'en  
 mettant le feu à son estat. En second  
 lieu, ie nie entierement que la sain-  
 teté le desire: Il aime trop la Fran-  
 ce, il sçait qu'il sortira de ce monde  
 & que ceste societé sera perpetuee  
 par subrogation. Lors qu'elle nous  
 assaillira il ne nous pourra plus se-  
 courir. Vn Philosophe dit, *Pour co-  
 gnoistre si quelqu'un veut vne chose, il  
 faut qu'il puisse ne la point vouloir.* Or  
 qui

qui ne veoit que le Pape, ne peut refuser aux Iſuites de leur ſigner toutes les lettres qu'ils deſirent? Que diroient Meſſieurs les Cardinaux, qui favorifent le Roy d'Eſpagne, à partie deſquels il paye penſion tous les ans? Ne feroient-ils pas des plaintes ameres, & eſtranges qu'on abandonne au beſoin des gés, qui ſupportent tant de travaux pour la grâdeur du ſainct Siege. Sa ſaincteté eſt donc contrainte, de ſigner tout ce qu'ils deſirent, & la volonté forcee n'eſt pas volonté. Paſſons outre, ie demande, ſi le Pape vouloit qu'on adiouſtaſt Valence au Comté d'Auignon, le feroit-on? il eſt certain que non. Ce qui frappe au General de l'Eſtar, n'importe-il pas plus que dix Valences? En quatriefme lieu, i'ay bien appris que les Arreſts du Parlement, caſſent les bulles qui ſont contre les libertez & maximes de l'Egliſe Gallicane, où contre les Edicts & Ordonnances de nos Rois, ou contre les Arreſts de ſes Parlemens. Mais ie n'auois encors iamais ſçeu qu'en

France la volonté du Pape puisse renuetsler les Arrests. Comment se faut-il donc gouverner en ceci? Il est bien aisé, c'est qu'il est besoin de tenir la saincteté aduertie des principales raisons, pour lesquelles il est du tout necessaire que les Arrests du Parlement soient executez. Entre lesquelles il en faut remarquer vne, qui n'a point encores esté touchée, c'est qu'en quelques autres compagnies, & communautéz, il s'est à la verité trouué des hommes, qui se sont furieusement portez contre le seruice de leur Roy, & qui n'ont en rien cedé aux Iesuites, ils sont allez du pair avec eux. Si l'vn croit haut, l'autre n'espargnoit pas son poulmô: Ce qu'ils sçauent auiourd'huy fort bien remarquer, & comme orateurs le font merueilleusement sonner: il y en a des discours entiers en leurs liures, & en leurs Requestes, dont la substance est, Si nous auons bien fait du mal, les autres Religieux nous ont suiuy de pres. Mais ils ne viennent pas au poinct, ils n'ont garde:

cela se passe sous silence: le voici, c'est qu'en toutes les autres compagnies, s'il y en a eu de passionnez pour l'Espagne, il y en a eu d'autres qui seruoient dignement à Tours, à Caen, à Rennes, à Angers, à Chalons, & en si peu d'autres villes notables qui resterent en l'obeissance de nostre defunt Roy. Ces gens de bien, vraymēt Chrestiens, vrayment Catholiques, vrayment Religieux reiectoient & renuersoient en leurs chaires de verité, & non de mensonge, de consolation & non de scandale, la peruerse doctrine de desobeissance, que les Iesuites, & leurs disciples preschoient continuellement dans les villes rebelles. Mais entre tous les Iesuites, c'est chose estrāge, c'est chose esmerueillable, qu'il ne s'en est trouuē vn seul, c'est bien peu qu'vn, ie dis encores vn coup qu'il ne s'en est trouuē vn seul, qui depuis 89. iusques à 94. ait profeté vne seule parole, qui peut seruir à son pays, à son Prince, Tousiours extremes pour l'estranger, & pour adoucir l'aprehension de la

domination. Apres cela que peut-on dire? qui peut denier que ce ne soit vne conspiration generale, grande, horrible, furieuse: & ayans failly leur coup, ils nous estiment bien miserables, bien stupides s'ils esperent qu'on les garde encores, afin qu'en vne autre occasion, ayans mieux pris leurs mesures, ils nous perdent tous avec l'Estat.

Il est vray, S I R S, que pour vous oster toute apprehension, et sentiment, on dit deux choses: l'vne, que ces gens ici sont fort changez, Ce ne sont plus ceux que vous avez veuz autrefois, qui vous ont tant donné de trauerfes. En second lieu, on remonstre à vostre Maiesté, que quand ils voudroient luy mal faire ils ne scauroient.

Pour le regard du premier, on vous fait parade d'vne grande resolution prise entr'eux, qu'ils ne se mesleront plus des affaires d'Estat. Mais voyons la dabte de ceste resolution, ils disent qu'elle est de 93. Comment donc S I R S, avez vous desia oublié,

que depuis ce temps là, ils ont voulu vous faire tuer par deux fois? Quelle execution de ce beau resultat? Ne çauons nous donc pas l'exception generale de tous leurs statuts (si ce n'est pour le bien de la Religion) exception qui s'estend si auant qu'on veut? Mais voulons nous cognoistre comment ils sont resolus de ne se plus meiller de l'Estat, & le respect qu'ils luy portent, il ne faut que lire leurs dites deffenses conceües sous le nom de la verité deffendue en la page 229. où ils vsent de ces mots. *Mais quelle creature est-ce cet Estat, voyons le en face, afin que les Icsuites ne se meslent de ses affaires, & n'encourent l'indignatiõ de ses Zelateurs.* Et en la page 231. *Que ces bons Catholiques donc pensent à ce que ils disent les accusans, qu'ils se meslent de trop de choses, & qu'ils regardent qu'eux mesmes, ne perdent l'Estat faisant si peu de compte de leur foy: Et qu'en cherchant LE REPOS DE LA TERRE, ils ne le recourent point, & perdent encores celui du Ciel.* Est-il possible de faire entendre plus superbemēt & plus fieremēt?

qu'ils veulent continuer plus que iamais de perdre & renuerfer l'Estat qu'ils disent ne cognoistre point? & ont raison, ils n'ont iamais eu en l'ame que la subuersion de toutes les polices, le mespris des Magistrats & l'esleuement des suiets. Aussi se declarent ils ennemis iurez de ceux qui cherchent le repos. Et encores est fort remarquable, qu'en ceste mesme page 229. pour rendre odieux au peuple tous ceux, **S I R E**, qui aiment vostre Estat, vostre Couronne, vostre Sceptre, ils ont fait vn nouveau mot François, & les appellét **ESTATIENS**. Pendant leurs tempestes ils nous appelloient politiques, ils n'osent plus vser de ce mot, il est trop descrié, ils en forgent vn nouveau, c'est leur ruse ordinaire.

Vous voyez donc, **S I R E**, comme les Iesuites executent ceste belle resolution, de laquelle neantmoins ils font rempart contre tout ce qu'on remonstre à vostre Maiesté. Mais qui a iamais ouy parler, de prendre assurance sur semblables promesses, sur

semblables resolutions : j'aimerois  
 autant que les Corsaires fissent en-  
 tendre aux marchans qu'ils ont con-  
 clu en vne assemblee generale de ne  
 plus escumer, de ne plus voler, &  
 que hardiment ils les laissent navi-  
 ger avec eux : Cela est bon à dire à  
 des enfans. Aussi qui est si ignorant  
 aux affaires du monde qui ne sçache  
 que les Iesuites, se meslent de tout,  
 autant & plus qu'ils ne firent iamais.  
 Il ne faut point aller si loin, nos plus  
 proches voisins gemissent sous leur  
 tyrannie, & ne pensent plus qu'aux  
 moyens de s'en deliurer. Mais re-  
 tournant à nostre propos, ie deman-  
 de si les Iesuites estoient reuenus de  
 deçà qui les contrerolleroit, qui  
 sçauroit tous les portepaquets qui  
 passeroient par leurs maisons, tous  
 les conseils secrets qui s'y tiendroiēt,  
 tous les aduis qui s'y donneroient?  
 Qui ne veoit qu'ils seroient in-  
 continent en pareille liberté qu'en  
 88. le diray d'auantage : Quand  
 bien on apperceueroit leurs menées  
 contre vostre Estat, SIRE, qui

estimez vous qui les aille plus reueler à la Justice? qui est ce qui n'appréhendera de reuoir l'année 89. & se retrouver encores sous leur superbe tyrannie, & principalement les voyans reuenus apres leur bannissement?

Aussi quand on apperçoit, SIRE, qu'il est trop difficile de vous persuader, que la mauuaise volôté manque iamais en vo. lesuite, on vient au second poinct, que le pouuoir de vous malfaire leur defaudra. Et afin de disposer vostre Maieité à ceste creance les Iesuites ne manquent par leurs Requestes d'exalter vos victoires, & de tourner en nostre langue tous les anciens Panegiriqs. SIRE, naturellement les hommes aiment à ouyr raconter leur felicité, leur grandeur, l'assurance de leur Estat, & de leurs enfans, & encores leurs loüanges. Et à la verité ie suis tres-aise quand ie voy des gens qui vous aimét comme leur vie, & qui vous affectionnét de tout leur cœur, pousser vos faits d'armes & vostre triôphes iusques dans

les cieux. Cela est deu à la vertu, c'est  
 sa nourriture, c'est son element, c'est  
 sa plus belle recompense. Mais gar-  
 dons nous, SIRE, ie vous supplie,  
 gardons nous des louanges de nos  
 ennemis: Les anciens ont remarqué  
 que les plus subtils Magiciens en-  
 chantoient en loüant: Gardés nous,  
 SIRE, de ces Syrenes qui flattent  
 les oreilles si doucement pour en-  
 dormir les mariniers, & leur faire  
 rompre. Quand vous oyez, SIRE,  
 tant de belles paroles en leur bou-  
 che, ne vous souuenez vous point  
 de la vostre blessée par vn de leur  
 seminaire? Quand vous oyez tant de  
 fleur d'eloquence, ne vous souuenez  
 vous point qu'avec ceste mesme for-  
 ce d'eloquence leur principal enco-  
 ragea Barriere? SIRE, ils vous sca-  
 uent bien remarquer par leur requ-  
 ste, que ce grand orateur Romain  
 extolloit, ie ne di pas la clemence  
 (qui est tousiours louüable estant ac-  
 compagnee de iugement, autrement  
 elle ne seroit plus vertu) ains la sott-  
 e bonté, de Iules: l'extolloit, di- ie, par

dessus ses cinquante deux batailles: Mais ils n'acheuent pas l'histoire, c'est qu'il l'endormit si bien par son beau langage, qu'il rappella à l'entour de luy ses plus mortels ennemis, qui bien tost apres tuerent à coups de stilet celuy que ni Mars, ni Bellonne, ni des millions d'hommes armez n'auoient peu offenser. Laissez vous enjoler de mesmes, ils ne vous espargneront non plus. Et si ils sçauront aussi bien chäter triomphe, que le mesme Orateur qui cria depuis. *Peu ont frapé Cesar de la main, mais tous l'ont tué de volonté.* Je sçay bié que vous repliquerez que ce grand Empereur estoit vn viurpateur: & ie vo<sup>9</sup> respondray qu'vne peau de parchemin Romain vous peut selon la doctrine Iesuite rendre tyran: doctrine qu'ils confessent & s'en glorifiét encores à present, & ne la nieront point à l'aduenir, si premierement leur General, suiet d'Espagne, comme ont esté tous les autres quatre, ne leur baille vne dispense *ad cautelam* de desguiser leur doctrine à l'effect de

rentrér en France. Mais difficilement  
 trancheront ils le mot de dire que  
 le Pape ne puisse excommunier &  
 fulminer les Rois, & deslier leurs  
 suiets du serment de fidelité. Com-  
 ment accorderoient-ils toutes leurs es-  
 critures? Ces variations seroient  
 nouvelles charges & nouvelles preu-  
 ves contre eux. Retournons à nostre  
 propos: On vous dit donc, SIRE,  
 vous estes trop bien établi, trop  
 craint, trop redouté, tout tremble  
 sous vous, que vous scauroient faire  
 les Iesuites? Voila qui est fort beau,  
 & d'autant plus beau qu'il est pour  
 la pluspart veritable, dont bien nous  
 prend, & dont ils sont tres-marris.  
 Mais deuant toutes choses confide-  
 rez s'il vous plaist, SIRE, que ceux  
 qui vous font tant magnifier vo-  
 stre pouuoir, se sont maintenus en  
 deux prouinces de vostre Royau-  
 me contre vostre auctorité, contre  
 vostre Edict, contre vos Arrests. Je  
 scay biẽ que depuis quelques annees  
 ils ont vne espece de surseance, mais  
 ils n'en ont pas tousiours eu. Apres

cela, **SIRE**, vous vous souuiendrez, s'il vous plaist, qu'en May 84. le feu Roy estoit tresbien establi dans l'heritage de ses freres, de son Perc, & de son ayeul, il estoit appuyé d'un frere qui tenoit beaucoup de gens en eschec: & neantmoins dans quatre ans apres, les Iesuites l'ont chassé du Louure. Ie di eux, les autres n'ont esté que les bras & les iambes: ceux-ci estoient la teste, qui conduisoit la barque, Qui le sçait mieux que vostre Maiesté?

Et neantmoins, **SIRE**, pour vous dire franchemét ce que ie pense, sans vous croistre les iustes ctaintes, sans les diminuer aussi (ce dernier seroit encores le plus dangereux, la defiance est vne bonne drogue en matiere d'Estat, vous en auez souueneusé, & bien vous en a pris.) Pour vous dire donc ce que ie pense, ie ne croy pas que tāt que vous viurez (& Dieu vueille que ce soit encores cinquante ans & plus) les Iesuites puissent iouir leurs ieux à huis ouvert: mais ie m'asseure que vostre Maiesté demeu-

sera d'accord avec moy, qu'il n'est pas en vostre puissance, ny de tous vos Parlemens d'empescher que doucement sans y toucher, ils ne respendent leur opinion sur le fait de l'excommunication, & de sa force dans les esprits de vos suiets en tous les lieux où ils se trouueront.

Voila donc vn mal non point petit, non point mediocre, mais grand, tresgrand: & quel plus grand se peut il trouuer, que de vous faire perdre par aduenture en moins de quatre ans vn milion de suiets? O la dangereuse peste! Voila, di-ic, vn mal qui aduendra de vostre viuant, de vostre regne, quelque diligence, quelque precaution que vous y puissiez apporter, vous ne le scauriez empescher, & vous en souuenez.

On vous propose des reiglemens, des restrictions, des modifications, on vous trompe. Quels peuuent estre ces beaux reiglemens? Voyons les, mettons les sur le tapis. Quoy? les Iesuites ne parleront ils plus à personne? Ne verront-ils plus personne?

Dequoy seruiront-ils donc ? N'instruiront ils point la ieunesse ? C'est neantmoins le seul pretexte de ceux qui parlent tant pour eux, encorés que la verité soit qu'ils ont à demy estouffé les lettres, que le grand Roy François pere des Muses auoit rameenes en France (& la cause du mal cessant par tout le Royaume, le mal cessera.) Ils auront donc la ieunesse sous leur verge, & en ce cas comment pensons nous empescher qu'ils ne l'imbuent de toutes ces dangereuses doctrines, dont nous auons parlé ?

Mais feignons qu'ils n'ayent point de colleges: Vous n'empescherez pas tous leurs anciens confreres, la sentine des villes, de les aller voir: & Dieu sçait si la nouveauté en France a des effects esmerueillables! Dieu sçait les trompettes & les auant-coureurs, qui seront desia arriuez! Dieu sçait s'ils sçauront chanter triomphe & releuer banniere! vous ne ferez pas fermer leurs portes pour empescher qu'on ne les aille visiter, le pretexte de pieté peut-il manquer à quelque

heure que se soit? D'avantage quel-  
 les importunitez pense vostre Ma-  
 iesté avoir chacun jour & du dedans  
 & du dehors de vostre Royaume,  
 pour oster tous ces reiglemens, tou-  
 tes ces restrictions qu'on vous pro-  
 pose maintenant, afin seulement de  
 leur ouvrir la porte? Ceux qui vous  
 les mettent en avant, seront les pre-  
 miers qui parleront pour les faire le-  
 uer, & pour remettre les Iesuites par  
 tout. C'est ce qui leur disent à l'oreil-  
 le: prenez cela seulement, remettez-  
 vous là seulement, esbrechons cest  
 Arrest, & ne vous souciez d'autre  
 chose. Combien de solliciteurs au-  
 ront en leur presence ceux qui en ont  
 tant en leur absence? Vostre Maieité  
 n'aura plus lors le grand bouclier  
 d'un Arrest de son Parlement, qui  
 doit estre inuiolable. Quelle plus  
 belle excuse au monde pouuez vous  
 avoir contre toutes importunitez? Ce  
 bouclier sera brisé: que pourrez vous  
 donc dire pour empescher qu'ils ne  
 soyent par tout, comme en 88. sinon  
 que ce sont de dangereuses gens?

Hé bon Dieu ! que ne le dites-vous  
 dès maintenant ? Vous avez encores  
 la memoire toute fraische de ce qu'ils  
 scauent faire : si vous l'avez perduë,  
 mettez la teste à la fenestre, Il est dif-  
 ficile que vous soyez en lieu de vo-  
 stre Royaume, dont vous ne voyez  
 infinies mesures de maisons où ils  
 ont mis le feu : infinis orphelins qu'ils  
 ont reduits à la besace. Cela ne vous  
 touche-il point le cœur ? Si fait ie  
 m'assure : vous l'avez trop ben, Mais  
 leurs solliciteurs vous tiennent à la  
 gorge : n'avez vous point de bras ?

Voila, SIRE, la centiesme partie du  
 mal qu'ils feront de vostre viuant  
 mesmes. Si vous iettez ceste fucille  
 de papier en vn coing de quelque ca-  
 binet, & que vous la retrouuiez vn  
 iour par hazart, vous iugerez si l'au-  
 ray dit vray.

Mais ie veux qu'ils n'osent seuls-  
 ment souffler tant qu'ils verront vo-  
 stre visage : la prudence des grands  
 Princes ne doit elle point penetrer au-  
 delà de leur vie, & sur tout ayant li-  
 gnes ? SIRE, quand nos corps sont en

bonne disposition, nous ne sentons point infinis incommoditez qui s'aigrissent durant vne maladie. De mesme, quand la santé des grâs Royumes vient à estre troublee par les accidens qu'il plaist à Dieu de leur enuoyer, beaucoup de mauuaises humeurs se remuent, qui ne se sentoient point durant la felicité. Ce sont ces faillons, ces occasions que les Iesuites attendent de pied coy, & ne les perdent iamais. S'ils ne peuvent emporter la place du premier assaut, ils redoublent leurs forces au second, & puis encores au troisieme: En toutes choses les opiniastres le gagnent. On n'a pas tousiours la mesme vigueur, le mesme courage pour resister. Quelle plus dangereuse maladie, que les rechutes, & dont nous soyons moins plains quand elles viennent par nostre faute, & sur tout quand la cause du mal a bien esté recognüe, & que nous n'auons tenu compte de nous en garder? Dieu vueille que i'aye mal prognostiqué, mais ie preuoy qu'en fin le Iesuite re-

ira en cendre cest estat: nous l'a-  
 uons veu par luy vne fois embrasé  
 d'un feu si espouventable, qu'on le  
 voyoit de l'Asie: Il s'est trouué vn  
 grand Roy plein de valeur, plein  
 d'experience, qui ne dormoit que  
 quand il vouloit, de fer au travail, &  
 d'acier aux combats, qui a estouffé le  
 mal pour ceste fois. Mais Dieu ne  
 donne pas tousiours de ces grands  
 Princes, & en la fleur de leur aage.  
 Qui ne voit qu'à la premiere nuict  
 de cest estat, ce feu mal esteint se r'al-  
 lumera plus grand qu'il ne fust ia-  
 mais & perdra nos enfans. C'est vous  
 que ie plains mes pauvres enfans, car  
 quant à moy mon aage caduc m'oste  
 ceste apprehension.

L'entens bien, S I R E, quelqu'un  
 qui vous dit à l'oreille: A la verité on  
 vous parle par escrit, & y a grande  
 apparence en ce qu'on vous propose,  
 mais ie ne puis pas comprendre com-  
 ment les Iesuites vous pourroient  
 offrir tant de seruices, si leur doctri-  
 ne estoit telle que nous la venons  
 d'entendre. Et par aduenture, S I R E,

que celui qui vous le dit, le croit ainsi, & le fait à bonne intention, comme la plupart de ceux qui vous parlent pour eux ignorent la vérité, que je vous viens de représenter. Et s'ils la sçauoient, ils vous prieroient avec autant d'affection de commander l'exécution entière de vos arrets, qu'ils vous importunent aujourdhuy de les rompre. Voicy donc l'éclaircissement de la pure vérité.

SIRE, lors que les Iesuites vous ont présenté ces grandes Requestes si fallerees, si pimpantes, tant pleines d'attraits, tant pleines de miel, vous estiez du tout bien avec sa Sainteté: Quelle considération donc les pouuoit lors empêcher de vous promettre seruire? que pouuoient-ils dire autre chose? falloit-il encores se vanter d'estre vos ennemis iurez, vos ennemis capitaux? estoit-ce le chemin de Paris?

Mais auez vous, SIRE, remarqué qu'encores que ces Requestes soient infiniment longues, que neantmoins ils n'ont enfoncé, n'ont pas seulement

touché ce point de la question, ce nœud de la controverse, ceste doctrine tant perilleuse : sçauoir s'ils ne croient pas, s'ils n'enseignent pas, que le Pape peut excommunier les Roys & mettre la main sur leurs couronnes, qui est la base & le fondement de tous les assassinats pepez ou attentez en l'Europe, & la source de toutes les miseres que nous auons endurez depuis que ceste malheureuse doctrine s'y est semee hardiment. C'est là où Messieurs les harangueurs vous deuiez donner, & non pas faire des discours sur l'obeissance que les suiets doivent naturellement à leur Roy. Voila de grandes nouvelles, n'avez vous pas tousiours vostre exception? Et qu'elle est ceste exception? La voicy: Pourueu que les Roys ne soient point excommuniés par le Pape, lequel peut delier tous les suiets du serment de fidelité. Voila le point de la matiere. Respondez nous précisément & sans tournoyer, est-il vray que vous apportez ceste exception, ou si c'est vne

calomnie? Mais à quoy est-ce que ie perds temps de leur demander leur opinion sur ce sujet? voila leurs livres qui en sont tous plains, ils ne crient, ils ne tempestent autre chose. De quelle autre source est venu le mal que nous avons endure, sommes nous insensibles? Qui a donc fait recevoir en France l'excommunication contre le feu Roy en 1589. laquelle sans les Iesuites n'eust eu non plus de force que celle de 1561. dans Tours, où il n'y auoit point d'ames Iesuites & engagees avec les estrangers. Ne voyons nous pas que tant s'en faut qu'ils ayent denié ceste doctrine, qu'au contraire ils s'en font gloire, voire depuis leur exil, ainsi que ie l'ay monstré au commencement? Mais les estimons nous si simples que de venir par leurs Requestes donner dans ce filet? Il faudroit auoir bien mal leu sa Rethorique, qui enseigne de passer sous silence les objections qui n'ont point de response: le Lecteur n'y prend pas vousiours garde de si pres: cela s'ou-

folie: Pourueu qu'on responde à cho-  
 se qui en approche vn peu, c'est assez.  
 Iamais artifice reussit-il mieux à ora-  
 teur que celuy-ci aux Iesuites? SIRE,  
 qui a aduertit vostre Maiesté qu'ils  
 passoient sous silence ce grand point  
 de la cause? Quelqu'un vous a-il re-  
 monstré les Iesuites retiennent à di-  
 re, ils ne parlent point François, ils  
 vous flattent maintenant que vous  
 estes bien avec le Pape? mais ils se  
 gardent bien de dire ce qu'ils fe-  
 roient si Dieu nous auoit tant affli-  
 gez que de retirer le Saint Pere à  
 luy, & de nous donner vn Bonifa-  
 ce huictiesme, vn Benoist troisié-  
 me, vn Iules second, qui nous en-  
 uoyast vne excommunication sem-  
 blable aux autres fulminees contre  
 nos Roys tres Chrestiens, tres-Ca-  
 tholiques & les premiers Roys de  
 la Chrestienté. Nous auons reco-  
 gneu, SIRE, par leurs liures, par  
 toutes leurs actions, & par tant de  
 predications qu'en vn tel coup si on  
 les vouloit croire ils feroient de vous  
 ou de vostre successeur vn Roy sans

faicts, vn Seigneur sans heritage, vn homme priué, particulier, maudit, execré, miserable, vagabond : bref, tel qu'ils ont esperé rendre vous & le feu Roy, & qu'ils vous eussent rendu de fait si tous les Catholiques de France eussent esté bon Iesuites comme on vous conseille de les faire en r'appellant ces gens icy, pour les endoctriner & ficher auant dans l'esprit de leur ieunesse ceste ferme croyance que vous & toute vostre posterité à iamais pouuez avec vne bulle estre chassés du throsne de Saint Loys.

Mais qu'est il besoin de raisons, puis que i'ay des exemples qui vous touchent de si pres ? SIRE, vous auez cognoissance de beaucoup d'histoires. (Ie vous en ay ouy r'apporter, que des gens qui faisoient bien les entendus ne scauoient pas :) Mais quand vous n'en auriez iamais appris qu'une, ce seroit celle cy : laquelle neantmoins ie vous reciteray en peu de mots, car il faut necessairement que vous l'ayez oubliee. L'an 1512.

il y auoit 29. ans que la Royne Catherine iouyssoit de son Royaume de Nauarre, à elle aduenu par le decez de François Phœbus son frere, & la succession d'infinis ses predecesseurs Roys Il y auoit dixhuit ans qu'elle auoit esté couronnée avec le Roy Jean d'Albret son mary dans Pampelune: Dieu leur auoit donné vn fils & trois filles: Leur Royaume estoit si florissant & si puissant qu'il auoit tousiours battu & Castillans & Aragonois. Ils estoient en pleine paix avec eux, & en estroite & ancienne alliance avec la couronne de France, infiniment aimez de nostre Loys douziesme, grand Roy, grand Capitaine: bref, il ne sembloit pas que toute l'Europe eust seulement osé penser de les assaillir: Et neantmoins le Pape en haine des François, lança son excommunication sur ces Roys, deslia leurs suiets du serment de fidelité, & donna leur estat en proye au premier qui le pourroit conquerir (qui est le stil ordinaire.) Par la mesme Bull e nostre Roy est aussi fulminé,

né, comme il auoit desia esté. Qu'ad-  
 uint-il? Pour le regard des François,  
 il n'y en eust vn seul qui branlast ia-  
 mais : Tout au contraire (& admirez  
 ici nostre bon naturel, S I R E, auant  
 que nous eussions gousté la doctri-  
 ne Iesuite, cela vous fera encores  
 mieux cognoistre la playe qu'ils ont  
 faite en vostre Royaume) tout au  
 contraire, di-ie, tous nos ayeulx sans  
 vn seul excepter redoublerent leur  
 courage pour seruir leur Roy mal-  
 gré la haine que Iules luy portoit,  
 & augmentèrent tellement leur a-  
 mitié enuers leur Prince, qu'ils ne  
 le croyoient pas là où ils le voyoient,  
 & l'appelloient leur pere, leur con-  
 seruateur, leur bon Roy : bref le  
 nom de Pere du peuple luy en est  
 demeuré, & aussi demeurera à ia-  
 mais.

Au contraire, qu'aduint-il en Na-  
 uarre? Le Roy & la Royne firent  
 assembler leurs Estats à Tudelle : il  
 y est arresté de les seruir iusques à  
 la mort, nonobstant la fulmination  
 du Pape. Mais il se trouua inconti-

rent des seditieux, des mutins, des banqueroutiers, des desireux de choses nouvelles, qui ne manquèt point de prendre le pretexte de Religion: il n'y a iamais qu'eux de Catholiques à les ouyr parler: ces gens là commencerent à semer parmy le peuple toute la mesme doctrine que ie vous ay ci dessus rapportee, laquelle nous auons veuë depuis res-pandre en France par les Iesuites. Qu'aduint il donc en Nauarre? Il aduint que ces seditieux rendirent tous les autres suiets engourdis, sans bras, sans iambes, les vns par Religion, les autres par crainte de ces mutins qui les menaçoient. De sorte que vostre bisayeul & vostre bisayeule, S I R E, se trouuerent au milieu de tous leurs suiets sans suiets, au milieu de tous leurs seruiteurs sans seruiteurs, au milieu de leurs armées sans gendarmes: En fin il ne fut iamais vne defection, vne prodicion si lasche, si honteuse, si miserable: & furent contrains tenans quatre petits enfans, de l'vn des-

queis vous estes descendu, SIRE, de se sauuer en France, faisant vne peau de parchemin en vne heure, ce que tout l'Arragon, toute la Castille n'eussent sçeu faire en mil ans. Quand on perd vn Royaume apres auoir esté rompu en trois ou quatre grandes batailles, c'est chose qui est aduenüë à infinis autres, cela sert de consolation: mais de se voir chasser de son Estat, sans qu'vn seul de ses suiets tire l'espee, sous pretexte de Religion, C'est ce qui surpasse tous les regrets, toutes les desolations, toutes les miseres qui se peuuent excogiter au monde.

L'annee suiuiante 1513. nostre Roy esmeu d'vne iuste douleur de voir vn Roy & vne Royne despoüillez de leur Estat à son occasion, dresse vne armee qui passe les Pyrenees, & s'en va droit à Pampelune: laquelle fut attaquee de si pres, que de l'Isle de Villiers & de Cannay planterët leurs drapeaux sur les murs: Mais il s'y trouua de si opiniastres defenseurs, qu'il fallut reuenir sans rien faire.

Huitans apres à la priere de Henry d'Albret Roy de Navarre, le Roy François enuoya vne seconde armee: laquelle prit Pampelune, mais elle fut incontinent apres reperdue. En ceste guerre ignace Layola parut infiniment, & estoit l'un des Capitaines des bandes Espagnoles: il est vray que sa valeur luy cousta vne jambe, & si l'autre luy demeura fort blessée. Ce capitaine est le fondateur & le patrô des Iesuites. Voyez, SIRE, si les disciples ont sçeu suivre les traces de leur maistre? s'ils ont sçeu continuer l'affection ardente enuers l'Empire de Castille, & la haine extrême enuers la France? Le fondateur a grandement aidé à faire demeurer les Navarrois sous le ioug Castillan: & les disciples ont mis la liberté des Gaules au hazard d'une bataille: Ie-dits d'une: car nous ne pouuions perdre vne iournee sans vous perdre, SIRE, puis que vous n'avez iamais voulu auoir d'autre retraite que la banniere des fleurs de Lys: & en vous perdât, qui ne veoit que la Frâ-

ita ig-  
aty,  
out au  
ômen-  
ement

ce demeueroit comme la Nauarre, serue & captiue sous le ioug, la rame & la chaine de Castille? Passons outre, le patron fut l'vn des chefs de la Garnison Espagnole dans Pampelune: & les disciples ont mis & maintenu durant trois ans la garnison Castillane dans Paris. Mais tout cela n'est rien à comparaison de ce que ie m'en vay dire. Les disciples de ce Layola preuoyans avec vn iugement, que le petit fils de ce Roy & de ceste Royne ainsi miserablemēt desheritez, seroit vn iour la terreur de Castille, ont fait tout ce qui peut tōber en l'esprit des plus iurez & plus mortels ennemis du monde, pour exterminer ce reiecton: & le voyant malgré leur rage monté au throsne de saint Loys, ils ont redoublé & leur crainte & leurs efforts contre sa personne & son Estat, versans en abondance sur son peuple le mesme poison qui auoit autrefois fait perdre le Royaume de Nauarre, & qui n'auoit iamais peu estre apporté en France, que par ces subtils & har-

dis drogneurs. Rien de tout cela n'a esté ignoré par cet heritier de la Royne Catherine : Et neantmoins vne certaine influence , vn certain desastre , aussi fatal , aussi ineuitable aux François qu'aux Nauarrois, luy a tantost persuadé de retenir ces memes disciples de Layola en son Royaume, dont ils ont esté solennellemēt bannis par les Parlemens. Qui est ce qui pourra iamais croire choses si estranges, & qu'apres auoir esté si long temps combattu avec la peau de Lyon on se laisse pippet avec celle de Renard?

Mais il ne se trouue pastoujours des Iules second. Il est vray: aussi ne se trouue il pastoujours des courōnes à perdre. Il ne faut point tant de Iules, il n'en faut plus qu'vn, pourueu qu'il trouue les François DISPOSEZ aussi bien que les Nauarrois. Considerez, S I R E, considerez deux ou trois fois ce que ie m'en vay vous dire. L'excommunication de Iules ne fist tourner vne seule ville en France: L'excommunication de Six-

te à fait reuolter Paris, Lyon, Rouën,  
 Tholose, Marseille, Amyens, Nar-  
 bonne, Orleans, Bourges, Nantes,  
 Troyes, Dijon, & infinies autres.  
 Que dites vous des Iesuites? Ne voi-  
 la pas de braues champions & d'ha-  
 biles hommes? Si en trente ans ils  
 ont fait vn tel progresz, qu'eussent  
 ils fait à l'aduenir, ayans desia tant  
 de consciences esbranlees, tant de  
 ieunesse endoctrinee, qui montoit  
 chacun iour aux charges: Pourquoi  
 les vieils aux compagnies se sont-ils  
 trouuez quasi tous bons François,  
 & les ieunes quasi tous vos ennemis?  
 Pourquoi auons nous veu tant de  
 fois le fils directement opposé à l'ad-  
 uis du pere? Sinon parce que les an-  
 ciens n'auoient point sucçé le laict  
 Iesuite? Mais voulez vous cognoi-  
 stre, SIRE, qu'ils sont encores si  
 hardis de se glorifier d'auoir fait ce-  
 ste grande & horrible playe dans les  
 esprits de vos iuiets, laquelle ils  
 croissent, egratignent & augmentent  
 chacun iour? Il ne faut que vous rap-  
 porter les paroles que ie vous ay

ci deuant transcriptes de leurs defen-  
ces. Et partant voyons nous auoir esté  
praticqué l'usage de ce glaive en la person-  
ne de plusieurs Rois en plusieurs Royau-  
mes. Et si la pratique n'a toujours esté pro-  
fitable, elle la peut toujours estre, SI LES  
SVIETS EVSSENT ESTE BIEN  
DISPOSEZ. Voila pas parler bien  
clairement, & dire, Les François n'e-  
stoient point anciennement bien dispo-  
sez à abandonner leurs Rois au premier  
coup de Tonnerre d'excommunication, au  
contraire ils redoubloient leur affection en-  
uers eux : Mais en trente ans nous en auïõs  
disposé vne si bonne & si grande par-  
tie, que peu s'en a fallu que nous n'ayons  
obtenu victoire. Si par nos artifices & re-  
commandations de tant de diuers lieux,  
nous nous y pouuons encores maintenir,  
Nous disposerons si bien les esprits  
des François, qu'une autre fois nous  
chaterons le Triomphe entier. Certaine-  
ment, SIRE, vostre posterité vous  
aura vne grande obligation si vous  
l'asservissez miserablement à la fan-  
tasie du premier partisan d'Espagne,  
qui sera esleué au sainct Siege, en re-

establiſſant ceux qui ſont ſi hardis & ſi outrecuidiz de ſemer ceſte doctrine ſchiſmatique, & de ſ'en glorifier encores: la crier tout haut, la publier par tout, qui eſt toujours aduancer l'ouurage. A quoy ſont bônes, SIRE, tant de careſſes que vous faites à vn Enfant qui eſt au berceau, ſi au meſme temps vous introduiſez les maçons qui viennent baſtir de grandes forterelles en France, afin qu'au premier ſon de trompette on luy rende tous ſes ſuiers auſſi eſtonnez, auſſi perclus, auſſi DISPOSEZ que furent les Nauarrois l'an 1512? N'eſt-ce point aſſez qu'vne telle doctrine luy ait fait perdre Pampelune, ſans qu'elle luy oſte encores Paris?

Il eſt vray que les Ieſuites par leurs Requeſtes, vous offrent des cautions, qui vous garantiroient vous & les voſtres de tout dommage. Je n'auois encores iamais entendu, SIRE, qu'on prit des cautions en matiere de couronnes: & à la verité pardeuant quels Iuges les pourroit-on faire appeller lors qu'on ſeroit chaſſé,

errant vagabond par le monde? Si se faut il accommoder. Prenons donc des cautions, pourueu qu'elles soient solubles, autrement ce n'est rien. Voyons quelles elles seront. Entre vos suiets, SIRE, il est impossible qu'il y en ait d'assez riches: car leurs biens ne peuuent estre la milliesme partie de ce tout, dont il faut auoir assurance. Or entre les Estrangers, qui pourroient ils presenter suffisant pour respondre du Royaume de France? Le voy bien que c'est, SIRE, la caution qu'ils vous donneront de leur fidelité, de leur affection à vostre seruice, est le Roy d'Espagne, qui s'obligera pour eux corps pour corps? Il est si riche, il est si grand terrien, IL AIME TANT LA FRANCE, pourquoy le refuserez vous?

Voyla donc qui est bien resolu pour les cautions: pensons au reste. Que deuiendra ceste colonne, SIRE, qui deuant vostre grand Palais marque dans son maibre à nostre posterité l'affectiõ de tout ce grãd peu-

ple enuers son bon Roy, enuers son grand Roy, son liberateur, qui la mesme annee luy au oit osté de dessus le col, le ioug Espagnol? Colonne plus honorable, plus glorieuse que celles de Trajan & d'Antonin, desiantes les ans, & consacrees à l'immortalité.

La laisserez vous debout, en faisant neantmoins tout le contraire de ce que vous-mesmes auez ordonné par l'Arrest qui y est graué? Que diront tous ceux qui liront l'opposite de ce qu'ils verront? Est-ce là donc ce grand Senat de France? les Arrests sont escrits en marbre, mais par effet ils sont mesprizez, ils sont foulez aux pieds.

A la verité cela seroit trop honteux. Que faut-il donc faire? il faut tout pretentement aller abbatre ceste Colonne. Comment l'abbatre? Y auroit-il bien homme si malheureux au monde qui vous voulut donner cet abominable conseil, de renuerser vous mesmes, SIRE, les trophées de vos plus grandes & plus signalees victoires? noircir vostre memoire

de crainte & de pusillanimité, afin que comme nous marquons vn de nos braues Rois pour le premier, qui rompit du tout le ioug de l'Empire Romain, sous lequel les Gaulles miserables auoiēt languy tant d'annees: Aussi que tout à l'opposite l'histoire vous note à iamais pour le premier qui flechissant sous les mandemens de Rome, aurez vous mesmes arraché vos lauriers, flestri vos palmes, & miserablement demoli les monumés de vos proüesses & de vos bien faits enuers vostre Royaume, enuers vostre ville de Paris, le domicile de ce grand Empire, la gloire de l'Europe, & la merueille du monde?

Hé que poutrait souhaiter d'auantage le General des Iesuites, si toute vne grande Espagnole conduite par les siens & le reste de leurs seize estoient entrez dans Paris par la breche, ne commenceroient-ils pas par le bris de ceste colonne? Faut-il donc, SIRE, que la France endure sous vostre regne & par vostre commandement la plus grande vergongne, la

plus grande brauade qu'elle pourroit souffrir de l'insolence de Castille?

SIRE, si le lendemain de vostre heureuse conuersion à saint Denys il fust venu vn Ange du Ciel, qui vous eust monstré Paris, & dit: Les Iesuites & la garnison Espagnole qu'ils ont mise dans ceste grande ville, & qu'ils y maintiennent à force de prescher le peuple en sa faueur, t'empeschent seuls d'y entrer tous les gens de bien t'y desirent: tu y entreras neantmoins malgré ces meschans, & bien tost: neuf mois apres ils te voudront faire massacrer, mais ils ne pourront: ce grand Dieu de là haut destournera le coup, & fera confesser à l'Assassin, que la doctrine malheureuse des Iesuites & leurs propos ordinaires contre toy, l'ont porté & poussé à te fraper, & Dieu fera que ceste declaration sera encors verifiée par escrits de leur propre main. Ils en seront tous bannis, mais sept ans apres tu les restabliras à la ruine de ton Estat & desolation de ta maison. Si vn Ange du Ciel (di-ie)

vous eust fait ceste prediction, SIR B, l'eussiez vous estimee veritable? Il est certain que non, tant le dernier poinct dependant de vostre volonte, vous eust semblé sans apparence. Et neantmoins considerez, s'il vous pla' t, combien peu s'en a fallu que vous n'avez acheué de l'accomplir, ayant si tost oublié le mal que vous ont fait, & peuuent faire tous les iours ceux qui appellent REBELLES nos anciens Roys, d'autant qu'ils n'ont pas ietté par terre leurs diademes, & leurs couronnes au premier bruit des excōmunications enuoyees contr'eux. Et qui en consequence de ceste mesme doctrine furieuse ont fait croire à infiny peuple, que nostre defunt Roy estoit VN TYRAN, ET VN REBELLE: Ce qui a vrayement causé la mort.

Ne vous representez vous point, SIR B, l'image haute, palle, morne, triste de ce grand Prince vostre bon frere, tel qu'il estoit lorsque tout blessé, tout ensanglanté il vous tesmoigna vne affection de Pere iusques au

dernier soupir de la vie, vous tenant  
embrassé au milieu de son armée tou-  
te baignée en larmes, toute grosse de  
vengance?

Il est là haut, il est bien-heureux, il  
est mort pour la liberté de son pays,  
pour delivrer de captivité ses enfans,  
il contemple vos actions. Quoy? que  
vous cassiez les Arrests de son Parle-  
ment donnez cōtre les parricides, qui  
l'ont fait daguer de son viuant, qui  
l'ont poignardé apres sa mort, s'el-  
crians en toute l'Europe, *Le mesme iour  
qu'il nous faisoit chasser de Bordeaux, il fut  
chassé de la vie. On dit qu'il nous auoit fait  
mener a saint Macaire pour nous esgorger  
la tous, s'il n'eust esté le premier esgorgé.*  
Ce n'est point, SIRE, vn Iesuite, ce  
sont tous les Iesuites en corps, qui par  
leurs lettres annales & solemnelles  
châtent ce triôphe en toute l'Europe:  
Que di-je en toute l'Europe? mais bié  
par toute la terre en leurs colonies, où  
ils monstrent maintenāt les cruels ef-  
fects de leurs dāgereuses maximes; ou  
di-je ils mōstrēt en trophee la chemi-  
se sanglāte de nostre feu Roy, les des-

poüilles superbes du premier Roy du monde, foudroyé par les tonnerres qu'ils ont fait esclater en France, ou auparavant leur arriuee ils n'auoient iamais eu aucune force. Nous voudriez-vous bien, SIRE, oster la consolation qui nous reste, & la seule marque, la seule souuenance que nos nepueux auront de l'assassinat, de nostre defunt Roy, de nostre defunt maistre?

Helas mon pauvre maistre! helas mon pauvre Prince! si ie n'ay peu autre chose, au moins auras tu ces derniers pleurs, ces dernieres larmes de ton tres humble seruiteur, de ton tres fidele suiet. Et par aduenture seront elles accompagnées des souspirs d'un million de François, qui me liront, si ce n'est en ce siecle, ce sera aux autres. Car pourquoy mes sanglots, pourquoy mes gemissemens ne dureront ils autant que les bons François au monde?

Si nos ayeux, SIRE, eussent auallé ceste doctrine empoisonnée de l'excommunication & de la puissance de

transférer les Royaumes: ceste grande succession ne fust pas venue jusques à vous, il y a long temps qu'on l'eust attachée à vos ancestres. Le bannissement des Iesuites est la mort de ceste malheureuse doctrine; & la mort de ceste doctrine est la vie, la gloire & la splendeur de vostre maison Royale. Ceux qui vous diront le contraire, la voudroient voir renversée par terre, Vous le sçavez, & le sçachant si vous n'y remediez, vous sappez vous-mesmes les fondemens de vostre Estat au lieu de les affermir.

La magnanimité, la generosité *Le Roy à*  
d'un grand Roy ne se monstre pas *1111).*  
seulement à la guerre, au front d'une fiere bataille, animant sa noblesse, tout couvert de panaches pour se faire marquer à ses ennemis, defiant leur audace & leur forest de lances, qu'il s'en va foudroyer: Mais elle paroist encores d'avantage **SIRE**, aux deliberations des grands & importants affaires de son estat: La prudence y doit reluire, mais il faut chasser arriere toute peur de desplaire, toute

crainte de fascher : elle est indigne de vous, elle est indigne d'un Roy de France, quand il ne seroit point ce que vous estes. Un Roy de France ne reçoit la loy que de Dieu. Voyez, **SIRE**, ce qui est iuste, Voyez ce qui est utile à vous, à vostre posterité, à vostre Estat, n'ayez autre vüee.

Il est iuste, **SIRE**, que les Arrests de vostre Parlement, de vostre grand Parlement, du Parlement de France soyent executez en France. En cela gitt la principale force de vostre Estat. Qui est donc celuy qui vous conseille, **SIRE**, de vous couper vostre bras droit à vous mesmes? En effect sous noms empruntez c'est le Roy Philippes qui le desire, qui le poursuit, qui le veut. Il est vostre frere, ie le scay bien, mais il a un conseil dangereux, Il est ieune, il est ambitieux, il est grand, il scait qu'il retient iniustement l'heritage de la Royne Catherine, que ce ver a rongé l'esprit de son pere au liét de la mort. De son viuant il se flattoit sur la puissance de Iules, mais quand l'apprehen-

sion d'aller comparoir deuant le grand  
 Maistre, deuant le grand Iuge, luy a  
 fait dresser les cheueux en la teste:  
 Alors les flatteries de son Inquisi-  
 tion, les flatteries de ses Iesuites ne  
 l'ont peu garantir contre sa propre  
 science, contre sa propre conscience:  
 il a fallu parler, il a fallu tester &  
 donner soulagement à ceste inquie-  
 tude, à ce flambeau, à ces gehennes.  
 Mais tant s'en faut que son fils vueil-  
 le executer ce testament, que au con-  
 traire il a des desseins infinis, incroya-  
 bles: La seule France luy en arreste le  
 cours. Quel aduantage luy seroit ce  
 d'auoir tousiours dans les entrailles  
 de ce grand Royaume des personnes  
 si affidez, si prôpts, & determinez pour  
 executer tout ce qu'il scauroit sou-  
 haitter, quelque perilleux qu'il soit.  
 Quel aduantage d'y auoir des espions  
 si vigilans, si hardis, & tellement co-  
 gnus pour secrets, que quicôque vou-  
 dra conspirer contre l'estat, soit Fran-  
 çois, soit estrâger, ne craindra iamais  
 des'adresser à eux? Dans les autres  
 communautez on pourroit prendre

Vn pour l'autre & se perdre: Ainsi fist  
 Barriere: s'il ne se fust deceleé qu'à le-  
 suites, vous estiez sans doute surpris.  
 Que firent iamais rien de semblable,  
 les Templiers en France? les Humi-  
 liez en Italie? les Cordeliers conuen-  
 tuels en Espagne? La puissance des  
 Roys est infinie, ie le confesse: Mais  
 c'est pourueu qu'elle soit accompa-  
 gnee de prudence (la maistresse vertu  
 des Princes.) Quand les grandes fau-  
 tes sont faites, il est bien difficile &  
 souuent impossible de les reparer.  
 Qui pensez-vous, SIRE, qui vueille  
 plus rien entreprendre contr'eux,  
 quoy qu'ils machinent contre vostre  
 Estat, contre vostre personne? qui  
 vueille plus estre partie, qui vueille  
 plus estre resmoin, qui vueille plus  
 estre iuge? SIRE, pour vne premiere  
 fois il se trouue des hommes qui s'op-  
 posent aux meschans: mais quand ils  
 se voyent delaissez, quand ils voyent  
 les serpens à l'entour de leurs mai-  
 sons, qui viendront vn iour deuorer  
 leurs enfans: cela fait desesperer tout  
 le monde, cela fait du tout perdre

courage. Et apres petit à petit chacun plie, chacun s'accommode, (ô le dangereux mot pour les Roys.) Si le feu Roy estoit encores au monde il en pourroit parler: Ce grand defaut l'a mis où il est. Faites vostre preffit, SIRE, de son exemple. faites l'encores de celui de vos voisins: voyez si iamais Charles le quint, ni son fils, ces grands politics, ces grands rusez en matiere d'estat, ont laissé affoiblir, ont laissé estonner leurs seruiteurs? Voyez si iamais ils leur ont donné suiet d'aller rechercher la grace de ceux qu'ils auoient irritez pour le bien de leur estat? Voyez si iamais ils ont receu des gens qui leur peussent estre suspects: Quand vostre Maieité ne considereroit que la premiere institution des Iesuites, leur source, leur progres, le lieu dont ils viennent: elle les deuroit auoir en abomination. Mais apres en auoir senty des effects si horribles, tels que vos plus grands ennemis les pouuoient desirer: & apres auoir esté deliuré de ceste dangereuse secte, de ceste dan-

gereuse faction par vn grand Arrest, quelle apparence, quelle couleur de remettre vous mesmes les Assasins dans vostre Estat, la sedition parmy vos luyers, les menees & les partialitez dans vos prouinces, qui ont plus veu de tranquillité depuis l'exil des Iesuites qu'en trente ans aupatauant?

Dieu ne veut point estre tenté, il vous a par deux fois, S I R E, guaranty de leur cousteau: Il vous a environné de tant de bons Prelats & Docteurs, de tant de sçauans & deuots Religieux de tous ordres, pleins de probité, de doctrine, d'obeissance, d'affection enuers vostre Maiesté, mille fois plus propres pour l'exaltation de nostre Religion Catholique, que ceux qui sont infectez de ceste dangereuse heresie, qui a pour fondement LE POYVOIR DE CHANGER LES ROYAVMES, LES OSTER A L'VN ET LES DONNER A L'AUTRE: Pourquoi voulez vous mespriser la grace que sa diuine bonté vous a faite, vous tirant du cercueil, & des bras de la mort? Mort par eux

desiree, souhaittee, brassée, voulans  
 enterrer la France avec ses deux der-  
 niers Roys dans vn mesme cercueil?  
 Ne craignez-vous point, S I R E, de  
 courroucer celuy, qui veut estre ad-  
 miré en sa prouidence, & remercié  
 en sa bonté & protection? Doutez  
 vous qu'il n'ait presidé au milieu de  
 ceste grande compagnie, au milieu  
 de ce grand Parlement, le plus augu-  
 ste du monde, deliberant pour affai-  
 res concernans la vie de leur Prince,  
 & la cōseruation de son Estat? Quoy?  
 vous voulez casser cest Arrest? Hé  
 que sçauiez vous, S I R E, s'il est cause  
 que vous estes encores en vie? Que  
 sçauiez-vous si Dieu s'est seruy de ce  
 moyen pour vous conseruer en ce  
 monde? S'il s'est seruy de ce rampart  
 contre leurs assaux? pouuez-vous ap-  
 profondir ses iugemens & ses secrets?  
 ne sçauiez-vous pas que ce sont des  
 abyssmes?

CE GRAND DIEU, qui d'enhaut  
 cognoist les feintises, les hypocri-  
 sies, le venin que couuent les Iesuites  
 dans leur estomac: Ce grand Dieu.

qui ſçait leur deſſein perpetuel, eſſentiel, radiqué dans leurs veines, qui eſt d'abatre la gloire de ceſte Couronne & de ceſte Monarchie: Vous face la grace, SIRE, de bien diſcerner les amis d'Alexandre d'avec les amis des Jeſuites. Et en commandant l'exécution entiere de voſtre grand Arreſt, faire cognoiſtre à toute la Chreſtienté, que vous vous ſçavez auſſi bien & auſſi prudemment garantir des ruſes, des artifices, & des mines ſecrettes de vos ennemis: que rompre, diſſiper & perdre courageuſement leurs armées & leurs forces ouuertes.

F I N.